



# Assemblée générale

Soixante-septième session

**19<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić ..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Kamau (Kenya), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. M. John Baird.

**M. Baird** (Canada) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'ouverture de la soixante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais d'abord commencer par un moment de silence en hommage à tous les diplomates, d'un si grand nombre de pays, qui ont perdu la vie au service de notre humanité commune et dans la quête d'une meilleure compréhension entre les pays.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

L'ouverture de la présente session marque un tournant historique pour l'Assemblée générale. Depuis la tenue de la première session, à Central Hall, dans le quartier de Westminster, à Londres, en janvier 1946, jusqu'à l'ouverture de cette nouvelle session, il s'est écoulé précisément 66 ans et huit mois. L'Assemblée générale existe désormais depuis deux tiers de siècle, les

deux tiers d'un siècle au cours duquel elle a été témoin – comme la planète tout entière – à la fois de grandes réalisations et de graves injustices, de victoires et de tragédies humaines.

Au cours de cette période, les peuples du monde entier ont réalisé des avancées remarquables : nous avons mis des humains en orbite. Nous avons décodé le génome humain et percé différents mystères de la vie et de la science. Nous avons arraché des centaines de millions de personnes à la pauvreté abjecte. Malgré cela, pendant cette même période, nous avons aussi éprouvé de profondes déceptions : les pires actes de terrorisme dans l'histoire de l'humanité, y compris l'attaque terroriste la plus grave jamais perpétrée, ici même, à New York, le 11 septembre 2001; notre incapacité à prévoir et à prévenir les génocides au Cambodge et au Rwanda; la persistance opiniâtre du totalitarisme et du despotisme. Dans certains cas, il était possible de prévoir ce qui se passerait. Dans d'autres cas, personne n'a prévu ce qui allait se passer et personne n'aurait pu l'imaginer.

Alors que nous sommes au seuil du prochain tiers du siècle, un vieil adage s'impose à l'esprit : « La seule constante, c'est le changement. »

*(l'orateur reprend en français)*

La seule constante, c'est le changement. En effet, notre monde change constamment et rapidement, dans tous les domaines. Sur le plan géopolitique, ce changement prend la forme d'un rééquilibrage du pouvoir et de nouvelles possibilités. Jamais, depuis la guerre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



froide, n'avons nous vu autant de changements survenus aussi rapidement. En cette période de turbulences, où le changement peut survenir de façon rapide et inattendu, il importe encore plus de nous concentrer précisément sur les constantes qui demeurent vraies.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Canada est bordé par trois océans. Nous sommes donc une nation maritime. Par conséquent, je me permettrai de faire une analogie avec le monde maritime. Il fut une époque où les marins s'orientaient au moyen de l'étoile polaire. Les vents et les courants se déplaçaient; les tempêtes balayaient les mers; les navires perdaient parfois le cap. Mais l'étoile polaire ne bougeait pas : elle servait de guide, et c'est vers elle qu'on s'orientait. De la même manière, la seule façon pour nous de maintenir le cap sur les mers agitées est de suivre des principes bien établis, et de se donner un itinéraire afin d'atteindre des objectifs immuables. Selon nous, ces objectifs sont le bien-être et la prospérité, la sécurité, ainsi que la dignité de l'humanité. Ces objectifs sont conformes aux buts énoncés l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. Nous devons poursuivre résolument nos efforts dans cette voie car c'est notre devoir envers les peuples de cette planète, au service desquels nous travaillons.

Ils jugeront notre succès à notre capacité de faire progresser la prospérité, la sécurité et la dignité humaine. Or, la mesure des résultats consiste justement à mesurer les résultats : il ne s'agit pas d'établir un palmarès des meilleurs efforts. Ni de compter les bonnes intentions. Ni de calculer les contributions. C'est pourquoi je ne m'attarderai pas longuement sur la réforme de l'ONU. L'ONU ne constitue pas un objectif en soi; l'Organisation est simplement un moyen d'atteindre nos buts. Cependant, l'ONU doit passer moins de temps à s'analyser, pour mieux se concentrer sur les problèmes qui requièrent leur attention. Si je fais cette remarque, c'est avant tout dans un esprit constructif et positif.

Le Canada a été parmi les premiers signataires de la Charte des Nations Unies, et il apporte la septième contribution la plus importante au budget de cette Organisation. Notre attachement aux Nations Unies a été mis à l'épreuve, mais ne s'est jamais démenti. Ce n'est pas en dépit de cet attachement, mais plutôt en raison de celui-ci, que nous ne pouvons et ne voulons participer à une introspection sans fin et inutile.

Par conséquent, la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies concentrera

dorénavant son attention, d'abord et avant tout, sur ce que l'ONU réalise, et non pas sur la façon dont elles mènent leurs affaires. L'ONU consacre trop de temps à des questions internes. Elle doit maintenant tourner le regard vers l'extérieur. Les préoccupations au sujet des règles et des modes de fonctionnement doivent faire place à la poursuite d'actions importantes et à l'atteinte de résultats. Si l'ONU se concentre sur l'atteinte d'objectifs – tels que la prospérité, la sécurité et la dignité humaine –, la réforme se matérialisera alors d'elle-même. Au moment où la communauté internationale commence à réfléchir à un cadre de développement pour l'après-2015, elle ne devrait pas oublier qu'il reste du travail à faire et qu'elle a pris des engagements.

À l'avenir, le Canada aimerait voir davantage d'initiatives comme celle de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, coprésidée par le Premier Ministre du Canada, M. Stephen Harper, et le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Jakaya Kikwete. Les recommandations de cette Commission devront être intégrées dans un cadre de travail pour l'après-2015.

Le Préambule de la Charte des Nations Unies reflète l'expression de notre détermination collective à instaurer de « meilleures conditions de vie » pour toute l'humanité. L'objectif est de favoriser « le progrès économique et social de tous les peuples ». Il ne s'agit pas d'une petite ambition. Ceux d'entre nous qui reconnaissent l'existence du Créateur acceptent la responsabilité d'utiliser, au profit de tous, les dons qu'Il nous a attribués. L'ouverture et l'engagement jouent un rôle essentiel dans le progrès et la prospérité. Depuis des temps immémoriaux, les sociétés vont à la rencontre d'autrui et de leurs voisins, et au-delà de ceux-ci. Dès que l'être humain a inventé les transports, il a inventé le commerce. Ces échanges ne se limitaient pas au produit de la terre, mais englobaient aussi les marchandises, les pratiques et les idées. Forte de ses réussites et de ses échecs – c'est-à-dire après avoir récolté les bienfaits de l'engagement et payé le prix de l'isolement – l'humanité a tiré les enseignements suivants. On ne peut promouvoir la compréhension mutuelle en dressant des murs entre les cultures. On ne peut aspirer à la prospérité en érigeant des murs entre les économies. Et on ne peut faire progresser un peuple en édifiant des murs entre celui-ci et l'État.

Il n'est plus nécessaire pour l'humanité de débattre sans fin de la façon d'améliorer les conditions

de vie des gens. Cela n'a rien de mystérieux. Grâce à l'expérience humaine, nous connaissons les conditions de la prospérité : des échanges commerciaux libres entre des sociétés ouvertes qui fonctionnent selon des règles transparentes, cohérentes et justes. Comme l'a écrit récemment le Secrétaire général Ban Ki-moon : « Participer à la marche du monde est le meilleur moyen d'accéder à un avenir meilleur. »

La poursuite du progrès économique et social de tous les peuples se manifeste par la lutte en faveur de l'ouverture des marchés, des sociétés et des esprits. Dans cette lutte, il est évident que le Canada n'est pas neutre. Nous estimons que le bien-être des Canadiens est tributaire de l'ouverture, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Par expérience, les Canadiens comprennent le lien entre le commerce international et la prospérité. Après tout, pour réussir à faire tourner la dixième économie de la planète alors qu'il n'occupe que le 36<sup>e</sup> rang mondial sur le plan démographique, le Canada fait la preuve qu'il est une nation commerçante. Comme nous élargissons nos échanges avec plus de détermination que jamais, nous cherchons des partenaires. Toutefois, nous sommes pleinement conscients que, pour que les échanges puissent se poursuivre de manière soutenue, il nous faut la stabilité et la sécurité.

L'ONU sera également jugée à l'aune de sa capacité de promouvoir la sécurité de l'humanité. Or, la poursuite de la sécurité est indissociable de la poursuite du bien-être. La sécurité constitue, après tout, un élément essentiel du bien-être des gens. Une fois de plus, l'ouverture et l'engagement sont des moyens importants d'atteindre le but visé. Même si les modalités d'exécution suscitent parfois des tensions, il n'existe aucune opposition fondamentale entre la sécurité nationale et des sociétés ouvertes : dans les deux cas, il s'agit de protéger les mêmes valeurs, les mêmes droits, les mêmes libertés.

Il ne suffit pas pour une société d'assurer sa propre sécurité. En tant que membres de la communauté des nations, la sécurité mondiale nous concerne tous. Ou, comme l'a déclaré sans ambages Nelson Mandela, « La liberté ne signifie rien sans la sécurité chez soi et dans les rues ». C'est donc dire que notre liberté se trouve renforcée lorsque les autres aussi sont libres. Et elle se trouve diminuée aussi longtemps que nos sœurs et nos frères sont prisonniers de la peur. Parce qu'une menace pour les uns constitue une menace pour tous, notre sécurité se renforce lorsque nous coopérons afin

de protéger des démocraties fragiles ou afin de faire obstacle aux forces déstabilisatrices.

La crise en Syrie est l'occasion de mettre à l'épreuve la capacité de l'Organisation à obtenir des résultats. Alors que le régime brutal et répressif de Bachar Al-Assad continue de massacrer son propre peuple, l'ONU n'est pas parvenue à imposer des sanctions contraignantes qui permettraient d'endiguer la marée sanglante provoquée par ces exactions. Jusqu'à la fin des temps, l'humanité s'en souviendra et l'histoire jugera les États Membres qui permettent que ces atrocités se poursuivent.

Bien des gens sur cette planète, y compris un grand nombre de citoyens que nous représentons, ne peuvent comprendre pourquoi l'Organisation – malgré le bruit et la fureur des débats dans cette grande Assemblée – ne parvient pas à prendre des mesures concrètes. Nos citoyens affirmeront volontiers que notre rôle consiste à œuvrer en faveur de notre humanité commune, et que notre mandat est de resserrer les liens au sein de celle-ci. Il est difficile de réfuter cette logique. Le regretté Martin Luther King Jr. a dit ce qui suit : « Celui qui accepte passivement le mal en est aussi coupable que celui qui aide à le perpétrer. Celui qui accepte le mal sans s'y opposer, contribue dans les faits à le propager ». Mais quel est donc notre rôle? Et si l'intérêt collectif pour notre humanité commune ne nous pousse pas à agir, alors notre intérêt personnel devrait nous convaincre de le faire, ne serait-ce que pour notre propre sécurité. Après tout, les stocks d'armes chimiques et biologiques se moquent de la souveraineté nationale ou de l'intégrité territoriale. Qui parmi nous serait en sécurité si les armes chimiques et biologiques d'un autre État Membre tombaient entre de mauvaises mains? C'est pourquoi le Canada demande au régime syrien de protéger le mieux possible ses stocks d'armes chimiques contre les risques d'utilisation ou de prolifération, entre des mains malveillantes.

Lorsque la Libye de l'après-Kadhafi a fait connaître sa volonté de détruire des stocks d'armes non déclarés antérieurement, le Canada a apporté son concours par une contribution de 6 millions de dollars à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, afin qu'elle réalise cet objectif crucial. D'ici à ce qu'il soit possible d'en faire autant en Syrie, le Canada est prêt à aider les États voisins à prendre des mesures pour réduire la menace de prolifération posée par ces armes. Dans l'intervalle, le Canada continue de demander que cesse immédiatement la violence. Et Al-Assad doit être

remplacé par un nouveau régime qui protège l'intégrité territoriale de la Syrie et respecte les droits de son peuple.

J'ai vu de mes yeux le désespoir du peuple syrien à la frontière jordanienne. Et j'ai vu cette scène déchirante de la petite fille qui m'a dit que tout ce qu'elle voulait, c'était rentrer chez elle. Il ne fait aucun doute que cette expérience laissera des cicatrices profondes chez les enfants pris au milieu de ce conflit. Nous devons nous assurer qu'ils auront la chance d'avoir une vie meilleure. Une vie libérée de la peur. Une vie riche de possibilités. Je m'engage à ce que le Canada travaille à soulager la crise humanitaire urgente causée par la violence des 18 mois derniers. Il incombe à tous les États Membres qui en ont les moyens d'améliorer les conditions des civils syriens affectés par ce combat contre la tyrannie et pour la dignité.

À l'heure actuelle, le régime en place en Iran constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. Il refuse de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Il menace régulièrement l'existence d'Israël. Il fomenté la haine contre les Juifs et incite au génocide. Il apporte son aide et son soutien à des groupes terroristes, et les abrite. Il est coupable d'une répression massive et généralisée des droits de son propre peuple, y compris la répression des homosexuels et des lesbiennes ainsi que des minorités religieuses.

Un Iran nucléaire ne ferait qu'enhardir un régime déjà irrationnel et ferait perdurer un facteur de déstabilisation non seulement pour cette région déjà fragile, mais aussi pour toute la planète. Non seulement le Gouvernement du Canada a inscrit formellement le régime iranien sur la liste des États qui apportent un soutien au terrorisme, en vertu de la législation canadienne, mais il a aussi suspendu ses relations diplomatiques avec celui-ci. Certains pourraient se demander pourquoi un pays déterminé à promouvoir l'ouverture et l'engagement décide de suspendre ses relations diplomatiques. Nous ne prenons pas ces décisions à la légère.

D'un simple point de vue pratique, le mépris flagrant du régime pour la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques suscite des craintes légitimes pour la protection et la sécurité de nos diplomates civils. Mais un principe important est ici en jeu. Si le Canada attache un certain prix à l'engagement et à des relations placées sous le signe de l'ouverture, par contre il est impossible d'avoir un dialogue franc avec un régime qui manque à sa parole, revient sur ses engagements et menace de perpétrer des crimes contre l'humanité. Le

sage conseil du deuxième Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, tué il y a 51 ans dans sa quête pour la paix et la justice, résume bien la philosophie du Canada : « il ne faut jamais acheter la paix et la tranquillité au prix de ses convictions », avait-il coutume de dire. C'est pourquoi le Canada a imposé certaines des sanctions économiques les plus strictes contre le régime iranien.

Mais je veux être très clair : nous ne sommes pas en désaccord avec le peuple iranien, mais bien avec le régime qui s'efforce de le réduire au silence. Le Canada exhorte l'Iran à respecter ses obligations internationales dans le domaine nucléaire, et à mettre fin à ses activités sensibles d'enrichissement. Nous souscrivons aux efforts du groupe « cinq plus un ». L'Iran doit saisir l'occasion offerte par la communauté internationale et négocier de bonne foi, en montrant qu'il réalise des progrès concrets vers le respect de ses obligations nucléaires.

Le régime iranien a encore une chance de se racheter. En fait, j'invite l'Iran à emboîter le pas à ses voisins, dont certains ont bénéficié du soutien du Canada afin de mettre en place des programmes d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous continuerons à collaborer étroitement avec les États-Unis, l'Union européenne et d'autres alliés pour exercer des pressions sur l'Iran afin de l'amener à respecter ses importantes obligations internationales en ce qui concerne le nucléaire. Plutôt que de considérer le conflit que l'Iran semble vouloir provoquer comme inévitable, le Canada cherche une solution pacifique. L'Iran doit prendre immédiatement des mesures pour cesser toute activité d'enrichissement et abandonner les technologies susceptibles de servir à des fins militaires. L'Iran met la volonté de la communauté internationale à rude épreuve. Cela aussi doit cesser.

La sécurité mondiale est étroitement liée au troisième objectif que devrait poursuivre l'Organisation, à savoir protéger la dignité et la valeur de chaque personne, en faisant respecter et en protégeant les libertés fondamentales. Le grand poète Khalil Gibran nous amène à nous rappeler que la protection des droits d'autrui est l'objectif le plus noble et le plus beau que puisse se fixer un être humain.

Ce n'est pas simplement une question de croyances et de valeurs. Cela implique la nécessité d'agir. La protection des droits de la personne et de la dignité humaine est une obligation dont chaque État doit s'acquitter envers ses citoyens, ainsi qu'une obligation mutuelle de tous les membres de la communauté internationale. L'histoire montre que des sociétés

ouvertes – tolérantes, pluralistes et libres – sont le meilleur garant du respect des droits de la personne et de la dignité humaine.

Souvent, ceux qui menacent la sécurité de l'humanité bafouent les droits de la personne. Et même les violations des droits de la personne qui ne constituent pas une menace pour la sécurité demeurent pour nous un sujet de préoccupation. Or, le fait de réduire à l'esclavage d'autres personnes constitue une violation odieuse des droits de la personne, et elle peut prendre de nombreuses formes : les camps de prisonniers politiques tristement célèbres de la Corée du Nord; le recrutement forcé par le Mouvement du 23 mars en République démocratique du Congo; ou le mariage précoce et forcé des jeunes filles, forme d'esclavage particulièrement barbare. Une autre forme abjecte d'esclavage réside dans la criminalisation de la sexualité : l'emprisonnement, la torture et l'exécution de personnes en raison de ce qu'elles sont, et de qui elles aiment. D'autres violations ont pour effet d'asservir l'âme, en supprimant – parfois par une répression brutale – le droit d'exercer librement le culte de son choix, de pratiquer sa foi et d'avoir des convictions religieuses. Partout où ces violations se produisent, il s'agit d'atteintes inacceptables à la dignité humaine.

Au début de mon allocution, j'ai déclaré qu'il était important d'obtenir des résultats. Cette Organisation a été créée pour atteindre certains objectifs, et on mesurera son efficacité en fonction de sa capacité de les réaliser. Personne n'a jamais prétendu qu'il serait facile d'accomplir des progrès concrets pour promouvoir la prospérité, le bien-être, la sécurité et la dignité de l'humanité. Cela n'a rien de facile, mais c'est essentiel. Malgré les difficultés à surmonter, les revers fréquents et, souvent, un lourd tribut à payer, nous savons que les nations et les peuples du monde sont à la hauteur de la tâche. Alors que nous allons célébrer demain l'anniversaire de la naissance de Mohandas Gandhi, laissons-nous inspirer par ses paroles : « Il ne faut pas perdre foi en l'humanité. L'humanité est un océan; quelques gouttes impures ne sauraient le souiller. »

Encouragés et inspirés par notre foi en l'humanité, avançons ensemble pour obtenir les résultats pour lesquels cette Organisation a été créée.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Edward Nalbandyan, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie.

**M. Nalbandyan** (Arménie) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à adresser nos remerciements au Président sortant, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser.

La présente session de l'Assemblée générale est une occasion exceptionnelle de rassembler les États Membres de l'Organisation des Nations Unies afin d'examiner les défis auxquels doit faire face l'humanité et de réunir leurs efforts pour relever efficacement ces défis et réaliser les objectifs convenus au niveau international. Nous savons tous que lorsque les décisions sont fondées sur la compréhension mutuelle et l'accord, leur mise en œuvre et leur succès sont plus assurés.

L'Arménie reste engagée en faveur du renforcement des capacités institutionnelles de l'Organisation des Nations Unies. Elle soutient le processus de réformes de l'ONU, elle est prête à y apporter sa contribution. Nous pensons que la réforme est une occasion de renforcer le rôle de l'ONU afin de résoudre les problèmes majeurs auxquels doit faire face notre monde et d'accomplir les objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable.

Nous nous félicitons de ce que l'ordre du jour de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, qui englobe les questions les plus pressantes concernant notre responsabilité conjointe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, propose de mettre l'accent sur le règlement des différends par des moyens pacifiques. Dans ce contexte, nous considérons les objectifs du désarmement et de la maîtrise des armements comme des éléments majeurs des systèmes de sécurité mondiale et régionale. Nous devons aussi assumer la responsabilité de travailler ensemble pour contrer les menaces militaristes.

Il y a quelques jours, la première Réunion de haut niveau sur la culture de la paix, organisée dans le cadre des Nations Unies, a souligné la nécessité de promouvoir la tolérance et de renforcer la compréhension et le respect mutuels. Malheureusement, aujourd'hui encore, la haine et l'intolérance continuent de se propager dans certaines parties du monde. Et nous devons explorer les causes et les racines de cette situation. Nous devons avoir le courage de poser ouvertement des questions difficiles sur ces raisons, et de faire face parfois à des réponses douloureuses.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Malheureusement, nous avons été les témoins dans notre partie du monde également de l'intolérance et de la haine. Année après année, l'Arménie a, depuis cette tribune, exprimé ses préoccupations face à la rhétorique militariste, aux violations flagrantes des engagements internationaux et à l'hystérie anti-arménienne inculquées dans la société azerbaïdjanaise au plus haut niveau de ses dirigeants. De nombreuses organisations internationales des droits de l'homme ont été alertées sur des cas flagrants de xénophobie, de racisme, d'intolérance et de violations des droits de l'homme en Azerbaïdjan, ainsi que sur la politique de haine à l'encontre des Arméniens.

Quelle a été la réponse de l'Azerbaïdjan? Non seulement ce pays ne tient pas compte des attentes de la communauté internationale, mais il prend sans cesse de nouvelles mesures qui vont à l'encontre des valeurs du monde civilisé. Le dernier cas en question est la libération par le Gouvernement azerbaïdjanais et sa glorification de l'assassin Ramil Safarov, qui avait massacré à coups de hache et dans son sommeil un officier arménien lors d'un programme de l'OTAN à Budapest, tout simplement parce qu'il était arménien. Les dirigeants azerbaïdjanais ont fait de lui un symbole de fierté nationale et un exemple à suivre pour les jeunes.

Le monde a réagi de manière unanime et très claire en condamnant cette clémence accordée par Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan continue d'exprimer sa perplexité devant l'attitude de la communauté internationale. À quoi s'attendait-il? À ce que la communauté internationale salue la glorification d'un meurtrier odieux? Les dirigeants azerbaïdjanais continuent de prétendre que cette mesure était conforme non seulement à la Constitution et à la législation azerbaïdjanaise, mais également aux normes et principes du droit international et aux conventions européennes pertinentes. Les dirigeants du pays affirment que ce qui a été fait était très bien. Il est très triste en effet que la Constitution et la législation d'un pays permettent de transformer un meurtrier en héros et de verser à cette brute criminelle un salaire pour les années passées en prison.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a averti que « glorifier et récompenser une telle personne défie tous les standards reconnus en matière de protection des droits de l'homme et de primauté du droit ». Le Président du Parlement européen et du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se sont déclarés préoccupés par l'usage abusif de l'instrument juridique européen en question.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré le 7 septembre que « des crimes de haine à motivation ethnique de cette gravité devaient être déplorés et sanctionnés – et non pas publiquement glorifiés par des dirigeants et des politiciens ».

Il est très clair qu'il existe une perception différente des lois et des principes juridiques internationaux, une perception différente en Azerbaïdjan et dans le reste du monde sur ce qui est bon et ce qui est mauvais. Ceci constitue un comportement honteux et extrêmement irresponsable, non seulement pour un membre non permanent du Conseil de sécurité, mais aussi un État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Il est clair que la communauté internationale ne peut pas tolérer les tentatives faites par les dirigeants de l'Azerbaïdjan pour ajuster le droit international à leur propre idéologie raciste. Forte de sa riche expérience nationale en matière de corruption, Bakou tente de transférer ce vice aux relations interétatiques en s'en servant comme outil pour imposer à autrui ses propres perceptions erronées. La communauté internationale ne peut pas tolérer les tentatives faites par l'Azerbaïdjan pour remplacer la primauté du droit par la primauté du pétrole.

La situation scandaleuse concernant Safarov a sérieusement compromis le processus de négociation sur le Haut-Karabakh et mis en danger la sécurité et la stabilité régionales déjà fragiles. L'Azerbaïdjan pose une menace à la sécurité et à la stabilité dans la région en menaçant constamment de recourir à la force contre le Haut-Karabakh et l'Arménie; il en va de même des provocations bellicistes quotidiennes de ses dirigeants, lesquels ont non seulement rejeté les propositions des trois pays qui coprésident le groupe de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la consolidation de l'accord de cessez-le-feu et sur la création d'un mécanisme d'enquête sur les incidents le long de la ligne de contact, mais violent systématiquement le cessez-le-feu, non seulement sur la ligne de contact entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan, mais aussi par des provocations le long de la frontière avec l'Arménie et par des actes incessants de vandalisme contre le patrimoine historique et culturel arménien.

Alors que l'Arménie et les médiateurs internationaux ont travaillé dur autour de la table des négociations, l'Azerbaïdjan a multiplié par 20 son budget militaire au cours de ces dernières années, et s'en vante. Alors que l'Arménie et la communauté internationale ont demandé le retrait des tireurs d'élite de la ligne

de contact, les dirigeants azerbaïdjanais ont rejeté ces appels et ont ouvert des écoles de tireurs d'élite pour les jeunes. Alors que l'Arménie a appelé à la coopération économique régionale, laquelle pourrait devenir un outil d'établissement de la confiance entre les parties, les autorités azerbaïdjanaises ont déclaré que, de concert avec la Turquie, elles vont continuer le blocus jusqu'à ce qu'il n'y ait plus Arméniens en Arménie.

S'agissant de la question du Haut-Karabakh, l'Arménie et la communauté internationale sont du même avis. Les documents sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh adoptés lors du Sommet de l'OSCE à Astana en 2010, les conférences ministérielles de l'OSCE à Helsinki en 2008, à Athènes en 2009, à Ahnaty en 2010 et à Vilnius en 2011, les déclarations des Présidents des pays coprésidents lors des Sommets du Groupe des Huit à l'Aquila en 2009, à Muskoka en 2010, et à Deauville en 2011, et au cours du Sommet du Groupe des Vingt en 2012 à Los Cabos en sont la preuve. La position de l'Arménie est conforme à ces documents et à la position de la communauté internationale, qui consiste notamment à accepter le règlement sur cette base.

Malgré les efforts intensifs déployés par les trois pays coprésidents de l'OSCE, il a été impossible de parvenir à une solution, parce que la partie azerbaïdjanaise a rejeté, l'une après l'autre, toutes les propositions présentées par les médiateurs. Malgré la position destructrice de l'Azerbaïdjan, l'Arménie continuera à œuvrer pour le règlement du conflit du Karabakh par des moyens exclusivement pacifiques et sur la base des objectifs, principes et normes énoncés dans la Charte et dans le droit international.

Comme de nombreux autres orateurs, je tiens à exprimer nos préoccupations face à l'évolution et à l'aggravation de la situation humanitaire dans la République islamique de Syrie, ce qui a des répercussions directes sur l'importante communauté arménienne dans ce pays. Cette communauté était principalement formée par les survivants du génocide arménien dans l'Empire ottoman au début du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, ils se battent pour leur survie, comme le font de nombreux citoyens syriens. L'Arménie continue de recevoir des réfugiés en provenance de Syrie; ces réfugiés sont très inquiets face à l'escalade de la violence dans ce pays. Il est impossible de parvenir à un règlement durable sans la cessation des hostilités par toutes les parties et sans un dialogue politique inclusif qui tienne compte des intérêts de tous les Syriens.

L'an prochain, l'Organisation des Nations Unies marquera le soixante-cinquième anniversaire de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide. Cet anniversaire marquera une étape importante et sera l'occasion de créer un instrument plus efficace pour lutter contre les crimes de génocide. La négation du génocide et l'impunité ouvrent la voie à la répétition de nouveaux crimes contre l'humanité. En tant que descendants d'une nation qui a survécu aux horreurs du premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit s'unir – indépendamment de tout type de considérations – pour reconnaître et condamner avec force le crime de génocide, de façon à empêcher qu'il ne se produise. En l'absence d'une telle unanimité, l'humanité verra de nouvelles tentatives de crimes contre l'humanité. Nous sommes convaincus que cette question doit continuer à occuper une place prioritaire dans notre programme commun. Nous devons renouveler notre engagement en faveur d'un monde où le crime de génocide ne puisse plus jamais se reproduire.

L'Arménie assume avec plaisir sa part de notre responsabilité commune, qui consiste à appuyer l'ONU en tant que cadre du dialogue, du multilatéralisme et de l'action collective pour faire face aux défis multiples du monde d'aujourd'hui.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État du Sultanat d'Oman chargé des affaires étrangères, S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdulla.

**M. Abdulla** (Oman) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à féliciter très chaleureusement le Président et son pays, la République amie de Serbie, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je voudrais également adresser mes compliments à son prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, de l'État frère du Qatar, pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux de la dernière session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre au Secrétaire général, Ban Ki-moon, nos félicitations pour le rôle qu'il joue et les efforts qu'il déploie afin d'améliorer les mécanismes de travail de l'Organisation, en lui souhaitant plein succès dans ses travaux. Le bilan de l'ONU est jalonné de nombreux résultats positifs et tangibles qui ont contribué à la promotion de la paix et de la sécurité internationales et à l'existence d'un consensus politique sur de nombreuses questions régionales et internationales.

Dans notre région du Moyen-Orient, la crise syrienne reste une grave source de préoccupation en raison des lourdes pertes humaines et matérielles qu'elle entraîne et de l'instabilité qu'elle provoque dans la région et le monde entier. En dépit des efforts de l'ONU et de la Ligue des États arabes, les parties concernées par la crise syrienne n'ont pas réussi à trouver une solution pacifique permettant d'épargner la vie du peuple syrien.

Nous appelons nos frères syriens à renoncer à la violence, à mettre un terme aux hostilités et à engager un processus politique répondant aux aspirations et aux espoirs du peuple syrien et qui permette de préserver la sécurité, la stabilité et l'unité de la Syrie. Parallèlement, nous appelons le Conseil de sécurité, en sa qualité de principal organe international responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à trouver un consensus autour d'une position commune sur la crise syrienne, sans désaccords politiques ni partialité à l'égard de l'une ou l'autre partie, afin d'engager un dialogue national sérieux entre toutes les forces politiques en présence en Syrie, sans exceptions. Nous pensons que les principes et directives devant guider le processus de transition qu'engageront les Syriens, qui figurent dans le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe) publié à l'issue de sa réunion à Genève au milieu de l'année 2012, sont susceptibles de constituer la base d'un règlement, à condition de faire l'objet d'un accord entre toutes les parties syriennes et internationales.

Les conflits d'intérêts entre certains pays et leurs désaccords sur la façon de régler le conflit syrien n'ont plus aucun sens car le moment est venu d'agir collectivement pour préserver la sécurité, la stabilité et le développement de chacun des pays du Moyen-Orient, puisque ne pas le faire serait propager la violence, les massacres, les destructions et le chaos. Il nous semble qu'il n'est pas dans l'intérêt supérieur du monde de laisser le Moyen-Orient devenir un nouveau point chaud mondial.

Je saisis également cette occasion pour saluer au nom de mon pays la nomination de M. Lakhdar Brahimi au poste de Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, en espérant qu'il pourra avancer des propositions concrètes et pragmatiques pour sortir la Syrie de l'engrenage actuel de la violence et des combats meurtriers.

Nous sommes conscients de la complexité qui s'attache à tout débat sur la question palestinienne aux

sessions de l'Assemblée générale. Néanmoins, nous savons tous que, bien que l'ONU ait exploré toutes les possibilités et adopté de nombreuses résolutions et programmes sur la question palestinienne, cette dernière reste un sujet de préoccupation et une source de menaces et de conflits sans fin au Moyen-Orient et au-delà. Nous pensons par conséquent que le rôle de l'ONU sur la question de Palestine doit changer, d'une optique de gestion de crise à la recherche concrète d'une solution politique juste, durable et globale qui prenne en compte les intérêts des Palestiniens comme des Israéliens et débouche sur la création d'un État de Palestine vivant côte à côte avec l'État d'Israël. À cet égard, mon pays appuie la demande faite par la Palestine de devenir un État non membre doté du statut d'observateur auprès des Nations Unies dans l'espoir que cela ouvrira une nouvelle phase dans les négociations israélo-palestiniennes qui contribue effectivement à une solution.

Le peuple somalien pâtit depuis longtemps de l'absence de sécurité et de stabilité, ainsi que d'institutions et d'organes étatiques, dans son pays. Nous nous félicitons donc de la formation du nouveau Parlement somalien et de l'élection du nouveau Président somalien, M. Hassan Sheikh Mohamud. Nous espérons que son gouvernement sera en mesure de réaliser la réconciliation nationale et d'assurer la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la Somalie.

Tout comme nous appelons la communauté internationale à apporter un appui et de l'aide sur les plans politique, économique et humanitaire au peuple somalien, nous exhortons également les factions et parties somaliennes des différentes affiliations et organisations politiques et tribales à rejeter la violence, à cesser les hostilités et à mettre l'intérêt supérieur de la nation au-dessus de tout autre intérêt. Nous pensons qu'un dialogue national faisant place à toutes les parties au conflit somalien, par-delà leurs divergences et leurs tendances idéologiques et politiques, est indispensable et qu'il contribuera au rétablissement de la sécurité et de la stabilité et à l'édification de la nation en Somalie.

Nous tenons à saluer les efforts internationaux de lutte contre la piraterie et les vols à main armée contre des navires marchands dans l'océan Indien, en particulier dans la mer d'Arabie. Le Sultanat d'Oman, situé en mer d'Arabie, réaffirme son appui constant aux efforts internationaux visant à éliminer le problème et coopérera avec les pays qui ont une présence navale dans la zone afin de protéger la navigation et le commerce internationaux.

Le Sultanat d'Oman a appuyé dès le départ la proposition visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive au Moyen-Orient. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en Finlande à la fin de l'année, dont nous espérons qu'elle sera en mesure de déclarer officiellement le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive, à l'exemple des autres zones analogues mises en place dans d'autres parties du monde.

À un moment où le monde musulman s'efforce de promouvoir une culture de tolérance et de coexistence, nous notons que certains abusent de leur liberté d'expression pour diffamer délibérément les religions monothéistes et les prophètes et messagers de Dieu. Mon pays condamne donc le film affligeant qui visait le Prophète Mohammed – la paix soit avec lui – et dont les intentions étaient clairement de diffuser une culture de la haine des musulmans. Quelle que soit la gravité de ces calomnies, cependant, nous refusons que les réactions à cet affront atteignent un niveau tel que l'on s'en prenne à des missions diplomatiques et que l'on agresse du personnel diplomatique, comme on l'a vu faire contre les missions diplomatiques américaines et occidentales.

Dans ce contexte, et compte tenu d'autres incidents analogues qui ont précédé ces faits, nous considérons qu'il est de la responsabilité de l'ONU de s'employer à mettre en place une législation internationale permettant de faire répondre de leurs actes les personnes qui dénigrent ce qui a un caractère sacré pour certaines populations et qui les provoquent dans leur foi, afin de dissuader ceux qui tentent d'attiser la haine entre les peuples.

Le monde doit aujourd'hui faire face à un risque réel de pénurie alimentaire, lié à l'augmentation constante de la population, conjuguée aux problèmes dont souffre l'économie mondiale et qui ont entraîné des famines chroniques dans de nombreuses régions du monde, comme l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Il ne fait aucun doute que pour lutter contre ce phénomène, il nous faut envisager d'autres solutions concrètes permettant d'atténuer les effets néfastes du problème de la pénurie alimentaire. L'une des idées qui méritent selon nous d'être examinées plus avant est la mise en place d'un système mondial de réserves alimentaires destiné à parer à toute pénurie alimentaire. Réparties dans des centres disséminés sur tous les continents,

ces réserves seraient gérées par un fonds international créé spécifiquement à l'appui de ce système, pour permettre aux États, aux institutions internationales et aux fonds souverains qui en ont les moyens d'y investir. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, compte tenu de son expérience dans ce domaine serait à notre sens l'organe le mieux à même de superviser l'élaboration et le déroulement d'une étude à ce sujet.

Nous voulons également inviter les pays industrialisés à investir davantage dans la recherche agronomique afin de mettre les sciences et les technologies à contribution en vue de solutions novatrices permettant d'accroître la production alimentaire en fonction de la hausse constante de la demande alimentaire mondiale.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'appui de mon pays à tous les efforts déployés pour répondre à l'aspiration des peuples à un monde plus sûr, plus stable et plus prospère.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Jamais auparavant l'Amérique latine et les Caraïbes ne s'étaient exprimées avec autant de force et d'unité qu'au Sommet dit des Amériques tenu en avril dernier à Cartagena de Indias, en Colombie, dont une fois de plus, Cuba s'est trouvée exclue par force par le Gouvernement des États-Unis. La souveraineté de l'Argentine sur les îles Malouines, que notre pays appuie avec ferveur, et la levée du blocus imposé à Cuba constituaient les axes centraux d'une déclaration qui a démontré que la « patrie américaine » de Bolívar, « notre Amérique » dont parlait José Martí, est entrée dans une nouvelle phase, le siècle de son indépendance définitive.

Quelques mois plus tôt, à Caracas justement, on avait assisté à la création de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). « Aucun autre événement institutionnel de notre sous-continent, n'a eu, dans le siècle écoulé, autant d'importance », a écrit à cet égard le chef de la révolution cubaine, Fidel Castro Ruz. Nous savons que la CELAC doit encore se développer concrètement afin que nos peuples puissent marcher unis comme l'argent dans les racines des Andes. Il n'en reste pas moins que l'Amérique latine et les Caraïbes ont définitivement changé et se proposent d'apporter une contribution majeure à « l'équilibre du

monde ». Cependant, on ne saurait sous-estimer les menaces, les dangers et les obstacles.

La politique des États-Unis vis-à-vis de notre région, sous les gouvernements démocrates comme républicains, reste la même dans son essence. Les promesses faites en 2009 par l'actuel Président sont restées lettre morte. L'avidité avec laquelle on convoite nos richesses, l'imposition de modèles, d'une culture, d'une pensée, et l'ingérence dans nos affaires intérieures n'ont pas cessé. On a beau parler de « pouvoir intelligent » et recourir à de nouvelles technologies fabuleuses, c'est la logique de la sécurité et du déploiement militaire qui prévaut, plutôt qu'une relation démocratique et mutuellement bénéfique entre États souverains et égaux.

Dans cette conjoncture de crise économique mondiale, conjuguée à l'épuisement des ressources et à un nouveau partage du monde, l'OTAN continue de percevoir notre région comme une périphérie euro-atlantique où elle peut intervenir pour protéger ses intérêts, aussi illégitimes soient-ils.

Les élections imminentes en dans la fraternelle République bolivarienne du Venezuela seront décisives pour les destinées communes de la région. Nous exprimons toute notre solidarité avec le peuple vénézuélien et son dirigeant, le Président Hugo Chávez Frías, face aux tentatives de déstabilisation qui se font jour. Les pouvoirs en place aux États-Unis commettraient une très grave erreur, aux conséquences imprévisibles, s'ils tentaient de recourir à la force pour revenir sur les conquêtes sociales de nos peuples.

Avec discrétion et modestie, Cuba a toujours contribué à la paix en Colombie. Elle a apporté tout son soutien aux pourparlers préparatoires confidentiels qui ont eu lieu tout au long de cette année à La Havane, et elle continuera de le faire en qualité de garante et d'hôte du processus de dialogue qui devrait bientôt s'instaurer entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie.

« Notre Amérique » restera mutilée tant que Porto Rico, nation latino-américaine et caribéenne, ne sera pas indépendante. Nous soutenons pleinement cette cause.

Le monde d'aujourd'hui ne ressemble en rien à celui qu'auguraient, sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, les rédacteurs de la Charte des Nations Unies lorsqu'ils se sont dit résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à protéger les droits fondamentaux de la personne humaine, à garantir l'égalité des nations, grandes et petites, et à

promouvoir la justice, la dignité et le progrès social. Aujourd'hui on encourage sans détour le renversement de gouvernements par la force et la violence, on impose le changement de régime depuis Washington et d'autres capitales de l'OTAN, et on livre des guerres de conquête pour le contrôle de ressources naturelles et de zones d'importance stratégique.

Le Gouvernement des États-Unis et certains gouvernements européens ont opté pour le renversement du Gouvernement syrien, en vue de quoi ils ont armé, financé et entraîné des groupes d'opposants, y compris des mercenaires.

C'est fondamentalement grâce à la ferme opposition de la Russie et de la Chine qu'il n'a pas été possible de manipuler le Conseil de sécurité afin d'imposer la formule interventionniste utilisée lors de récentes opérations belliqueuses.

Cuba réaffirme le droit du peuple syrien au plein exercice de l'autodétermination et de sa souveraineté, sans ingérence ni intervention étrangère d'aucune sorte. Mais pour cela, il faut que cessent la violence, les massacres et les actes terroristes qui ont coûté tant de vies innocentes. Il faut également mettre un terme aux livraisons d'armes et de fonds aux groupes d'insurgés, ainsi qu'à la honteuse manipulation médiatique de la réalité.

Il incombe à l'Assemblée générale d'utiliser toutes ses prérogatives pour promouvoir un règlement pacifique de la situation qui déchire ce pays arabe, et éviter le déclenchement d'une agression militaire étrangère aux graves conséquences pour tout le Moyen-Orient.

L'Assemblée générale doit agir résolument, en reconnaissant l'État palestinien, dans ses frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Elle doit le faire de suite, avec ou sans le Conseil de sécurité, avec ou sans le veto des États-Unis, avec ou sans nouvelles négociations de paix.

La crise économique mondiale, qui se manifeste aujourd'hui sous un jour particulièrement rigoureux en Europe, traduit l'incapacité des gouvernements et des institutions de résoudre un problème qui exige une remise à plat des fondements du système actuel des relations économiques internationales, qui ne sert qu'à spolier les pays sous-développés.

Les dures conséquences de la crise que connaît le monde développé et de l'échec des politiques adoptées jusqu'à présent pour essayer d'enrayer cette crise continuent de retomber sur les travailleurs, sur la masse croissante des chômeurs, des immigrés et des pauvres, dont les mouvements de protestation sont brutalement réprimés. Une nouvelle flambée des prix des denrées alimentaires, provoquée par la sécheresse qui frappe une grande partie de l'Amérique du Nord, menace de rendre encore plus critique la situation d'insécurité alimentaire mondiale.

La destruction de l'environnement se poursuit également. La perte de la biodiversité et de l'équilibre naturel des écosystèmes s'accélère, tandis que l'exacerbation des modes de production et de consommation irrationnels, la marginalisation de plus de la moitié de la population mondiale et l'absence de mesures globales permettant de freiner l'avancée des changements climatiques engendrent un risque toujours plus grave pour l'intégrité physique de nations entières, en particulier les petits États insulaires.

Face à ces défis colossaux, il convient de se demander ce qui peut justifier que, 20 ans après la fin de ce qu'il a été convenu d'appeler la guerre froide, les dépenses militaires aient doublé, pour atteindre le chiffre astronomique de 1,74 billion de dollars. Comme le Président Raúl Castro Ruz l'a souligné, contre quel ennemi ces armes seront-elles utilisées? Serviront-elles à éliminer les masses de pauvres qui ne supportent plus leur pauvreté, ou à affronter les incontrôlables migrations des survivants?

Dans ces circonstances, il est urgent de sauver l'Organisation des Nations Unies tout en la soumettant à une profonde réforme qui la mette au service de tous les États également souverains et la soustraie à l'arbitraire et à la politique de deux poids deux mesures d'une poignée de pays industrialisés et puissants.

Il faut résolument faire prévaloir le droit international et les buts et principes de la Charte des Nations Unies, rétablir le rôle central de l'Assemblée générale et refonder un Conseil de sécurité démocratique, transparent et réellement représentatif.

Le Sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est déroulé avec succès à Téhéran a réaffirmé les positions du Mouvement en faveur de la paix, de l'indépendance et de l'égalité souveraine des États, de la justice, du droit au développement, de la souveraineté sur les ressources naturelles, du désarmement général

et complet, en particulier du désarmement nucléaire, et du droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous entendons apporter tout notre concours à la présidence du Mouvement.

Le 31 juillet, le Département d'État des États-Unis a de nouveau inscrit Cuba sur sa liste unilatérale et arbitraire d'États qui appuient le terrorisme international. Le véritable objectif du maintien de Cuba sur cette liste fallacieuse est de fabriquer de toute pièce des prétextes pour durcir la traque de nos transactions financières et pour justifier la politique de blocus, qui a provoqué des préjudices incalculables sur le plan humain et qui, sur le plan économique, sont évalués à un billion de dollars, au cours actuel de l'or.

Les États-Unis n'ont pas la moindre autorité morale ou politique pour juger Cuba. Il est de notoriété publique que le terrorisme d'État auquel a eu recours le Gouvernement américain comme arme politique contre Cuba, est cause de la mort de 3 478 de nos compatriotes et de l'invalidité de 2 099 autres Cubains. Pendant ce temps, il protège des dizaines de terroristes, dont certains vivent encore en liberté dans ce pays, tandis qu'il maintient dans une détention prolongée, inhumaine, ou retient cruellement et arbitrairement sur son territoire les cinq militants antiterroristes cubains.

Cuba condamne avec la plus grande énergie l'utilisation d'une question aussi sensible que le terrorisme à des fins politiques et demande au Gouvernement des États-Unis de cesser de mentir et de renoncer à cette pratique honteuse, qui constitue un affront contre le peuple cubain, les victimes en Amérique du Nord et la communauté internationale et discrédite la cause de la lutte contre le terrorisme.

Nous redisons aux États-Unis, à la veille des élections dans ce pays, notre aspiration irrévocable à la paix et notre souhait de progresser vers la normalisation de nos relations bilatérales par le dialogue, sur un pied d'égalité et dans le plein respect de notre indépendance.

Quoi qu'il advienne, notre peuple, avec tous et pour le bien de tous, poursuivra assurément sur la voie qu'il s'est choisie jusqu'à ce qu'il ait une fois pour toutes obtenu justice.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Inde, S. E. M. S. M. Krishna.

**M. Krishna** (Inde) (*parle en anglais*) : Je considère véritablement comme un grand privilège

cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Je voudrais, à l'entame de mon propos, féliciter M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je l'assure de notre appui constructif à son travail au cours de l'année à venir.

Nous sommes réunis à New York à un moment où le monde est confrontés à de multiples défis qui dépassent les frontières nationales. Les pays en développement n'ont pas encore fini de se remettre de la récession qu'a connue l'économie mondiale. Leurs efforts d'élimination de la pauvreté et de développement durable restent une tâche ardue. La sécurité alimentaire et énergétique ainsi que la santé et l'éducation de leurs populations demeurent des défis de taille. La région qui comprend l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale traverse des bouleversements sociopolitiques sans précédent. La question de Palestine n'est toujours pas résolue. Les menaces émanant du terrorisme, de la piraterie en mer, du trafic de drogue et de la prolifération des armes de destruction massive continuent de se multiplier. Ces défis exigent que nous trouvions des solutions de façon concertée et coordonnée. C'est le seul moyen de réussir.

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), la communauté internationale a renouvelé son attachement au développement durable et reconnu dans l'élimination de la pauvreté le plus grand défi mondial. À cet égard, elle a réaffirmé sans équivoque le caractère sacro-saint des principes de Rio. L'Inde reste déterminée à lutter contre les changements climatiques sur la base d'un document final global, équitable et équilibré, fondé sur les principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées. Dans moins de deux semaines, nous accueillerons à Hydrâbâd la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Nous avons besoin de l'appui des parties pour élaborer un document final permettant d'harmoniser notre ferme engagement en matière de biodiversité avec nos objectifs fondamentaux de développement.

Le processus visant à définir un ensemble d'objectifs de développement durable a débuté. Les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être intégrés à ce nouveau cadre afin que les priorités de développement non satisfaites demeurent le principal objectif. Dans l'intervalle, alors qu'il reste encore trois ans avant l'échéance de 2015, il est impératif de veiller à ce que tout soit fait pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le discours

planétaire concernant le programme de développement après 2015, l'accent doit être mis sur le terme développement. Il doit fermement s'enraciner dans les ententes et les principes de Rio+20, et être ancré dans le processus intergouvernemental à l'ONU. Il convient de donner la priorité aux problèmes de la pauvreté, du chômage, de l'alimentation et de l'énergie, de l'eau, de la santé, de la viabilité de l'environnement, des modes de vie non viables, et surtout de la croissance économique.

Il est essentiel de garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de bâtir des sociétés sans exclusive. Il est également impératif de mettre sur pied des économies solides et résilientes. Nous sommes ravis d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons également veiller tout particulièrement à améliorer les compétences des jeunes et à leur garantir des débouchés. Les enfants et les jeunes sont notre avenir. Nous devons investir dans cette jeunesse si nous voulons récolter les bénéfices démographiques propres à assurer notre avenir.

L'Inde demeure fermement déterminée à intensifier son partenariat de développement avec l'Afrique, notamment dans le cadre du Sommet du Forum Inde-Afrique. De même, nous continuerons d'honorer nos engagements en matière de renforcement de la coopération avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

La société indienne est multiconfessionnelle, pluriethnique et multilingue. La philosophie de notre civilisation se fonde sur la coexistence pacifique et la tolérance, valeurs que le fondateur de notre nation, le Mahatma Gandhi, a mises au cœur de la société indienne. Ces principes sont inscrits dans notre Constitution, qui constitue le fondement de notre société laïque, démocratique et ouverte à tous.

Le respect des profondes convictions religieuses des uns et des autres est le fondement de la tolérance et de la coexistence. Les événements regrettables qui ont eu lieu récemment ont mis en évidence la nécessité de renforcer le dialogue entre les religions et les civilisations. La violence ne peut conduire à une meilleure compréhension. Il est nécessaire de respecter les normes d'un discours international pacifique et il faut en particulier respecter comme il se doit la sûreté et la sécurité du personnel diplomatique.

Le terrorisme reste l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale doit adopter une démarche de tolérance zéro face au terrorisme, et se concentrer sur les efforts visant à démanteler l'infrastructure du terrorisme, y compris son réseau complexe de quartiers généraux, de camps d'entraînement et de financement. Il est temps que nous fassions preuve de la volonté politique nécessaire afin de nous entendre sur le texte d'une convention générale sur le terrorisme international, dans le but de renforcer le cadre normatif qui nous permettra de relever le défi de plus en plus sophistiqué et mondialisé du terrorisme.

L'Inde demeure gravement préoccupée par la menace que représentent la piraterie et les vols à main armée en mer. Outre ses importantes conséquences économiques et commerciales, ce fléau a de graves répercussions humanitaires sur le grand nombre de gens de mer que prennent en otages les pirates. L'heure est de nouveau à une action internationale concertée, sous les auspices de l'ONU, qui porte en particulier l'attention sur la situation des gens de mer et de leur famille.

Le maintien de la paix et le désarmement font partie des objectifs qui caractérisent entre tous l'action de l'ONU, en ce qu'ils incarnent la promesse et le potentiel dont est porteuse, par essence, l'Organisation s'agissant de faire de notre monde un monde meilleur. L'Inde peut se targuer d'une longue histoire de participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles elle contribue depuis les années 50, avec pas moins de 43 opérations de maintien de la paix à son actif. Le défi que doit aujourd'hui relever la communauté internationale consiste à faire en sorte que le maintien de la paix des Nations Unies bénéficie d'aides et de ressources suffisantes pour pouvoir faire face aux réalités actuelles, notamment dans les situations de sortie de conflit et de consolidation de la paix. À cet égard, nous voulons croire que des progrès seront accomplis sur toutes les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud.

L'Inde a à cœur d'œuvrer à un monde exempt d'armes nucléaires. Les principes énoncés dans le plan d'action de 1988 de Rajiv Gandhi en vue de réaliser un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire, graduel et vérifiable dans un calendrier déterminé n'ont rien perdu, après plus de 20 ans, de leur actualité. Il faut élaborer un consensus renouvelé en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Un dialogue véritable entre tous les États détenteurs de l'arme

nucléaire est nécessaire si l'on veut renforcer la confiance et diminuer la prépondérance des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité.

Des mesures doivent être prises pour réduire les risques nucléaires, notamment le grave risque que des terroristes parviennent à mettre la main sur des armes de destruction massive, et renforcer ainsi la sécurité nucléaire. La Conférence du désarmement, seule enceinte multilatérale de négociation de la communauté internationale sur les questions de désarmement, mérite notre appui dans l'exercice de son mandat de négociation de traités relatifs aux questions du programme international de désarmement.

La crise en Syrie, qui se poursuit sans relâche, représente pour nous une grave source de préoccupation. Toute poursuite de la militarisation de cette crise pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la région. Nous demandons instamment à toutes les parties de s'engager à régler la crise sans plus d'effusion de sang, dans le cadre d'un processus politique ouvert, dirigé par les Syriens, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Nous appuyons les efforts de l'ONU et exhortons toutes les parties à coopérer de bonne foi avec le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi.

Notre appui à la cause palestinienne est une pierre angulaire de la politique étrangère de l'Inde. Nous avons eu le privilège de recevoir le Président Mahmoud Abbas en Inde au début du mois. Nous appuyons les aspirations de la Palestine à un statut renforcé au sein de l'ONU. Il est impératif que soit rapidement mis en place un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et dans la paix avec Israël, comme le préconisent l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions de l'ONU sur la question.

L'Inde souhaite des relations constructives et amicales avec tous ses voisins. Notre vision de la région est celle d'une zone de paix stable et prospère jouissant d'une coopération renforcée et d'un réseau de liaisons nous reliant à toute l'Asie centrale, au Golfe et à l'Asie du Sud-Est. Dans notre zone d'Asie du Sud, nous cherchons à améliorer encore nos relations avec chacun de nos voisins, sur le plan bilatéral comme sous l'égide de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Nous avons relancé le processus de dialogue avec le Pakistan et prônons une politique au pas à pas dans la normalisation de nos relations bilatérales.

Référence a été faite, depuis cette tribune, au Jammu-et-Cachemire de façon qui ne se justifiait pas. Notre position de principe sur cette question s'est maintenue et elle est bien connue. La population du Jammu-et-Cachemire a choisi son destin et l'a réaffirmé à maintes reprises dans le cadre des processus démocratiques solidement établis en Inde. Nous tenons à ce qu'il soit bien clair que le Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde.

L'Inde appuie le Gouvernement et le peuple afghans dans leur effort d'édification d'un pays pacifique, stable, démocratique et prospère. Nous sommes prêts à travailler en partenariat avec le peuple afghan à une reconstruction de son pays qui soit conforme à ses propres priorités et à la conjoncture nationale. L'existence continue au-delà des frontières de l'Afghanistan de refuges et de sanctuaires pour les terroristes est le principal obstacle au rétablissement de la paix et de la sécurité en Afghanistan. L'Inde a à cœur de créer des conditions favorables permettant au peuple afghan de vivre en paix et en sécurité et de décider lui-même de son avenir, sans ingérence étrangère contrainte ni intimidation.

L'ONU et les normes qu'elle promeut dans le domaine des relations internationales demeurent les moyens les plus efficaces de convertir les défis d'aujourd'hui en possibilités. Néanmoins, nous devons veiller à ce que l'architecture de la gouvernance mondiale reflète les réalités contemporaines. S'en tenir aux structures conçues à la fin de la Deuxième Guerre mondiale n'a d'autre effet qu'empêcher le multilatéralisme de tenir ses promesses.

La réforme la plus importante et la plus décisive à mettre en place pour remédier à cette situation concerne le Conseil de sécurité, dont il convient d'augmenter le nombre de membres permanents et non permanents. Un Conseil de sécurité réformé doit se composer de pays qui ont la capacité et la volonté d'assumer les fardeaux supplémentaires liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qui sont disposés à garantir la pérennité des campagnes menées au niveau international pour combattre les menaces mondiales, nouvelles ou émergentes. Je tiens également à souligner que nous devons remédier, le plus tôt possible, au fait que l'Afrique ne dispose d'aucun siège permanent, ce qui est une incongruité.

De même, l'Inde plaidera et usera de tout son poids pour que les pays en développement participent davantage à la prise de décisions dans les institutions économiques et financières mondiales. Il faut accélérer le processus de réforme des quotes-parts du Fonds monétaire international afin que le nouveau barème des quotes-parts reflète le poids économique actuel de chacun.

Dans son allocution à l'Assemblée le 14 octobre 1968, la Première Ministre Indira Gandhi avait déclaré :

« L'Organisation des Nations Unies, responsable de la paix du monde, représente l'espoir de l'humanité. Son existence même offre l'assurance que les causes justes peuvent être défendues sans crainte devant le monde. L'Assemblée générale et les institutions des Nations Unies devraient toujours, dans toutes leurs activités, soutenir ces espérances et servir les causes de la paix. »

Ces paroles sont encore vraies aujourd'hui.

Je voudrais conclure en assurant le Président et les membres de l'Assemblée que l'Inde continuera de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et s'emploiera à renforcer l'ONU.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mahmoud Ali Youssouf, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Djibouti.

**M. Youssouf** (Djibouti) : Je voudrais tout d'abord présenter mes chaleureuses félicitations à M. Vuk Jeremić pour son accession à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Ses compétences et sa longue expérience des questions internationales sont, je n'en doute pas, la meilleure garantie de succès pour nos travaux durant cette session. Je voudrais également exprimer mon appréciation appuyée à son prédécesseur, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour l'excellente manière dont il a guidé nos travaux et l'efficacité dont il a fait preuve dans les moments difficiles, tout au long de la soixante-sixième session, et je lui souhaite réussite et succès dans ses nouvelles responsabilités.

Le contexte économique et financier mondial reste plus que jamais préoccupant. Les crises économique et financière qui se succèdent et s'aggravent depuis 2008 nous affectent tous. Les pays développés et les pays en développement sont confrontés à un environnement

à l'horizon incertain, marqué par des économies au ralenti voire en récession, une croissance morose, des dettes et des déficits écrasants menaçant certains États de faillite, et des taux de chômage croissants. Dans un tel contexte, les pays en développement, et particulièrement les moins avancés parmi eux, sont durement affectés sur le plan économique mais également sur le plan social. Les conséquences néfastes pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont énormes. La réalisation des OMD pour 2015 reste compromise dans de nombreux pays africains qui ne ménagent pourtant aucun effort pour accélérer leur mise en œuvre avant la date butoir.

C'est dans les difficultés qu'il est important de faire preuve de responsabilité et de solidarité en honorant nos engagements respectifs. Il est donc important que le sort des pays africains les moins avancés soit examiné avec une attention particulière pour les aider à alléger leur fardeau, à améliorer leurs capacités de production et enfin à faciliter l'accès de leurs produits aux marchés mondiaux et à des conditions plus favorables. Mon gouvernement appelle de tous ses vœux la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1).

Les crises financière et économique actuelle ont des conséquences multidimensionnelles en Afrique et toute réponse destinée à leur règlement devrait tenir compte des besoins spécifiques de l'Afrique et veiller à ce que les engagements pris lors des rencontres internationales puissent être mis en œuvre. Je saisis cette occasion pour saluer la création d'un mécanisme de l'ONU chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

La Conférence de Rio+20 en juin a été une occasion pour tous nos gouvernements de renouveler notre engagement en faveur d'un développement durable englobant ses dimensions économique, sociale et environnementale. Il est important que notre volonté politique se traduise assez rapidement en action et que nos efforts soient investis dans la mise en œuvre des engagements pris à Rio pour que « L'avenir que nous voulons » devienne une réalité.

L'élimination de la pauvreté reste une priorité absolue sur le chemin du développement durable. Elle constitue un défi majeur pour de nombreuses populations du monde, y compris celles de la corne de l'Afrique. En effet, notre région souffre énormément des conséquences adverses des changements climatiques et

cela depuis quelques années déjà. Prises dans le cycle des sécheresses chroniques et des inondations, nos populations les plus vulnérables voient leurs moyens de subsistance anéantis et leur capacité de production et d'accès à une nourriture suffisante et nutritive entravée. Notre gouvernement a mis en place des politiques sociales destinées à alléger le fardeau de la pauvreté extrême et de son corollaire la faim, et souhaite que ses partenaires continuent à l'appuyer en agissant conformément aux priorités nationales et en inscrivant leur action dans une approche de long terme qui nous permettra de passer des opérations d'urgence, destinées à soulager les populations affectées, à la perspective d'un développement durable.

Cela suppose, dès la phase de l'urgence, une approche globale intégrée et des efforts visant à assurer aux femmes, aux enfants et aux hommes leur droit à l'alimentation. Garantir la sécurité alimentaire de nos concitoyens reste notre priorité. Je suis convaincu que les objectifs du Défi Faim zéro du Secrétaire général sont réalisables car ils s'inscrivent dans l'optique d'une stratégie intégrée et efficace impliquant tous les acteurs de la communauté pour éliminer la faim.

Je voudrais saluer le soutien de nos partenaires qui ne ménagent pas leurs efforts afin de nous aider à atteindre cet objectif notamment dans notre action visant à réduire les disparités entre populations rurales et urbaines et à développer notre production agricole. À cet égard, mon pays a mis en place plusieurs projets d'infrastructure dans le domaine agricole, parmi lesquels l'exploitation de terres arables dans les pays voisins que sont l'Éthiopie et le Soudan et le projet de captage d'eau du fleuve Awash à la frontière avec l'Éthiopie en période de crue.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement continue d'être un objectif crucial pour mon pays, qui malheureusement fait partie des pays déficients en eau potable et est répertorié comme pays à risque élevé de pénurie dans les 25 prochaines années. Pour la plupart des pays dans notre situation, les effets des changements climatiques accentuent les disparités existantes.

Le développement durable doit avoir une approche centrée sur la réalisation des besoins des populations. Les femmes, les enfants et les jeunes doivent être la cible de toute politique de mise en œuvre du document de Rio+20 (résolution 66/288, annexe) ainsi que de toutes discussions destinées à établir un programme de développement après 2015. Le capital humain est le principal atout de mon pays et c'est

précisément pour cette raison que mon gouvernement accorde une attention particulière à sa mise en valeur. Les politiques sociales formulées s'articulent autour de la promotion et de l'amélioration du droit et du bien-être des jeunes et des femmes. Garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers l'accès aux soins pour les femmes et leur protection de toutes les formes de discrimination et de violence est une priorité nationale. Ainsi mon gouvernement se félicite de l'initiative de l'Union africaine recommandant l'adoption pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale d'une résolution destinée à intensifier les efforts pour l'élimination des mutilations génitales féminines dans le monde et se félicite des mesures prises par le Groupe des États d'Afrique à New York à cet effet.

La jeunesse, qui est notre avenir, représente sur le continent africain un atout certain. En effet, près de 65 % de la population africaine a moins de 35 ans. Et il va sans dire que se préoccuper de leur présent et leur assurer le bien-être social est la voie de la réussite pour nos pays. Les défis sont énormes face à un environnement économique mondial morose. Mon gouvernement a ainsi mis en place des politiques et programmes sociaux destinés à répondre aux besoins spécifiques des jeunes en matière d'éducation, de santé et d'emploi.

Je voudrais réitérer, au nom du Gouvernement de la République de Djibouti, mes félicitations les plus chaleureuses au nouveau Président élu de la République somalienne, S. E. M. Hassan Sheikh Mohamud, ainsi qu'à son peuple, pour avoir accompli la première étape sur la voie de la réconciliation et de la stabilisation de la Somalie et avoir su trouver les ressources nécessaires afin de surmonter tous les obstacles sur leur chemin. L'atmosphère civile et pacifique parmi les candidats lors de l'élection et la maturité dont ils ont fait montre, au cours d'un processus électoral inclusif, sont historiques. Elles méritent d'être saluées et constituent le meilleur gage de réussite pour l'avenir. L'espoir de voir une Somalie réconciliée et pacifiée se profile à l'horizon.

Une nouvelle phase dans la vie politique du pays commence pour le peuple somalien, après plus de 20 ans de souffrances et de violence. L'élan et l'enthousiasme suscités par ces élections parmi les Somaliens, tant dans la diaspora qu'à l'intérieur du pays, sont sans précédent. Toutefois, il est essentiel d'agir à ce stade sur deux défis majeurs. Les priorités à court terme, à savoir la sécurité, la bonne gouvernance et la reprise économique, constituent des défis que le Gouvernement somalien ne peut surmonter seul.

La Somalie est à la croisée des chemins et aura plus que jamais besoin de l'appui et de la coopération de tous ses partenaires et amis. Les donateurs et les institutions financières internationales devraient être aux côtés du nouveau leadership somalien pour contribuer à la concrétisation de sa nouvelle vision et pour parvenir au plus vite à une amélioration de la vie des Somaliens. Leur action devrait être renforcée, coordonnée et alignée sur les priorités du nouveau Gouvernement, car les défis à relever sont nombreux et vont de la restauration des services de sécurité à l'accès à la justice, en passant par l'établissement d'un état de droit et le respect des droits de l'homme, sans oublier le problème du terrorisme et de la piraterie au large des côtes somaliennes, qui ne disparaîtra pas à court terme.

En somme, il est clair que la fin de la transition en Somalie ne signifie pas l'aboutissement du processus de paix. Sur le plan politique, il est important que toutes les étapes de la feuille de route soient menées à bien et que le dialogue politique se poursuive. Sur le plan humanitaire, la situation reste critique : des millions de Somaliens ont besoin d'une assistance humanitaire et sont sans moyen de subsistance. Le problème des réfugiés et des déplacés internes reste également une source de préoccupation.

Rétablir et maintenir la sécurité n'est pas la chose la plus aisée en Somalie, au regard de la recrudescence des actes de terrorisme et des tactiques de guérilla menées par de groupes extrémistes tel Al-Chabab, et ce, malgré les succès indéniables des troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des forces de sécurité somaliennes, ainsi que des forces éthiopiennes.

Je tiens à saluer ici la mémoire de feu Meles Zenawi, ancien Premier Ministre éthiopien, qui avait fait de la paix son cheval de bataille. Je tiens par ailleurs à saluer les efforts inlassables et les lourds sacrifices consentis par les troupes de l'AMISOM, ainsi que par les forces de sécurité somaliennes et les forces alliées. Leur contribution a été et reste inestimable pour l'amélioration de la sécurité à Mogadiscio et ses environs. Il est important que la communauté internationale garantisse un financement continu, prévisible et fiable aux troupes de l'AMISOM, pour que la stratégie de réconciliation, de stabilisation et de pacification se poursuive et s'étende à toute la Somalie.

À cet égard, la consolidation des acquis de la situation sécuritaire sera cruciale. Les pays de la région – l'Ouganda, le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya et Djibouti – ont fait œuvre utile et continuent à

servir la noble cause de la paix mais il nous semble désormais incontournable d'envisager la transformation de l'AMISOM en force de maintien de la paix des Nations Unies. On ne peut plus éluder cette question. Il appartient au Conseil de sécurité de prendre cette décision opportune.

Je voudrais également lancer un appel à l'organisation d'une conférence des donateurs afin de mobiliser des ressources qui puissent servir à la reconstruction de l'économie somalienne. Je suis convaincu que nous sommes tous conscients de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de redressement, de réinsertion et de reconstruction qu'ont les pays sortant d'un conflit. La Somalie ne fait pas exception et nous devrions examiner ici, à l'ONU, les mesures à prendre, en particulier grâce à la Commission de consolidation de la paix.

Le thème de l'Assemblée générale cette année, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international », est pertinent au regard des nombreux conflits dans le monde qui menacent la paix et la sécurité internationales. Notre région, la corne de l'Afrique, n'est malheureusement pas épargnée. Comme les membres le savent, mon pays, qui avait su préserver la paix, a été agressé et entraîné par l'Érythrée dans un conflit frontalier en juin 2008.

Depuis cette date, mon gouvernement n'a point ménagé ses efforts pour résoudre ce différend de manière pacifique, au sein des organisations régionales et internationales. C'est avec la conviction que le dialogue est possible que mon gouvernement a accepté les bons offices de S. A. R. l'Émir du Qatar et sa médiation. Sur le terrain, cela s'est soldé par l'interposition de troupes qatariennes à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, et par le retrait des troupes érythréennes du Ras Doumeira et de l'île de Doumeira. Le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1862 (2009), 1907 (2009) et 2023 (2011) pour exprimer la préoccupation de la communauté internationale face à cette nouvelle crise dans la corne de l'Afrique.

À ce jour, deux ans et demi après la signature de l'Accord de médiation, nous attendons toujours la démarcation de la frontière et le retour de nos prisonniers de guerre. La demande de libération des prisonniers djiboutiens et l'application de la résolution 1862 (2009) demeurent une question sensible pour mon pays.

Mon gouvernement reste convaincu que la médiation est la voie qui nous permettra d'aboutir à la paix. Nous ne cesserons jamais de croire aux vertus du dialogue, seul capable de permettre à notre région de consolider les gains de la paix.

Les événements survenus dans le monde ces dernières semaines, après la diffusion d'un film islamophobe ainsi que des caricatures dénigrant l'image du prophète de l'islam, ne peuvent et ne doivent pas laisser indifférente la communauté internationale. Les conséquences tragiques qui ont notamment conduit à la perte de vies humaines nous interpellent. Les leaders politiques et religieux et toutes les bonnes volontés doivent faire front commun contre les dérives extrémistes et fanatiques de tous bords. Face à la volonté de certains de propager l'intolérance, les États Membres de l'ONU devraient œuvrer pour que les dispositions de la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme et de la résolution 66/167 de l'Assemblée générale, toutes deux adoptées par consensus, soient la réponse.

Alors que toutes les dispositions légales doivent être prises pour garantir la liberté d'expression, il est tout aussi important que les actes malveillants d'incitation à la haine religieuse, à la discrimination, à la violence et à l'intimidation causées par les stéréotypes négatifs, et la violence et la discrimination sur la base de la religion, notamment à l'encontre des musulmans, ou de tout autre groupe, soient condamnés et rejetés conformément aux instruments relatifs aux droits de l'homme.

Les médias et les réseaux sociaux, étant donné leur rôle croissant dans nos sociétés contemporaines, ont des responsabilités et devraient être du côté de ceux qui contribuent à la compréhension et au respect entre les diverses cultures et civilisations. Il est plus que jamais urgent de faire entendre les voix de la tolérance, de la modération et de la raison. Toutes les initiatives et actions en faveur de la promotion de la paix dans les esprits et les cœurs, et de la compréhension mutuelle entre les peuples devraient être encouragées.

La création de l'Organisation des Nations Unies avait suscité un espoir immense dans le monde au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et symbolisait la volonté des peuples du monde entier d'éviter de retomber dans les affres de la guerre. L'Organisation des Nations Unies a été un forum pour toutes les nations sous l'emprise de la colonisation; elle a été une plateforme pour leur permettre d'acquiescer leur souveraineté et de se libérer de la domination.

Cependant, il semble que, depuis 1947, il existe une exception au détriment du peuple palestinien. La Palestine vit encore sous l'occupation, ce qui est de nos jours moralement répréhensible et politiquement insoutenable. Il est grand temps que justice soit rendue au peuple palestinien et que le processus de paix aboutisse entre les autorités palestiniennes et la Puissance occupante. La liberté, la justice, la dignité et le respect des droits de l'homme sont les seuls remparts contre les dérives extrémistes. La communauté internationale a le devoir moral et la responsabilité politique de mettre un terme à la souffrance du peuple palestinien qui dure depuis plus de 60 ans.

L'histoire est du côté de ceux qui démontreront le courage politique nécessaire pour conclure la paix et rendre aux peuples concernés l'espoir d'une vie meilleure. La reconnaissance d'un État palestinien, fait Membre à part entière de l'ONU par l'Assemblée générale, est la première étape de la solidarité que la communauté internationale doit au peuple palestinien qui a fait preuve de patience et d'abnégation jusqu'à présent.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Walid Al-Moualem, Vice-Premier ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne.

**M. Al-Moualem** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter M. Vuk Jeremić et son pays ami, la Serbie, pour son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale et lui souhaiter plein succès dans la conduite de nos travaux, d'une façon qui redonne au Président de l'Assemblée son rôle important et neutre et lui permette de s'acquitter de ses tâches sans aucune considération politique d'ordre national ou international allant à l'encontre des normes du droit international et compromettant les efforts pour réaliser la sécurité et la stabilité dans le monde. Nous souhaitons aussi plein succès au Secrétaire général dans l'accomplissement de sa mission et dans le renforcement des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le monde est confronté aujourd'hui à de nombreux événements qui touchent les États qui le composent et ne cessent d'assombrir le paysage internationale. De nombreux pays traversent des crises politiques, économiques et financières dont les répercussions dépassent la capacité des États de les surmonter seuls.

Alors que les peuples du monde attendent que des efforts internationaux efficaces et coordonnés soient déployés pour surmonter ces crises, la situation indique au contraire que l'hégémonie et la volonté de dicter le destin des pays et des peuples se renforcent d'une manière qui contredit les principes et buts énoncés dans la Charte et les normes du droit international.

Face à ces crises, au lieu de s'efforcer de contribuer au règlement des différends régionaux et internationaux par des moyens pacifiques, certains pays bien connus n'ont cessé d'adopter, une nouvelle fois, des politiques coloniales pétries d'hypocrisie. Sous couvert d'intervention humanitaire, on s'ingère dans les affaires intérieures des États et on impose de manière unilatérale des sanctions économiques sans fondement moral ou juridique. Au nom de notions telles que la responsabilité de protéger, on fait battre les tambours de la guerre et on sème les germes de la sédition et de la révolte au sein de la société dans les pays. Le plus surprenant dans tout cela est de voir que des membres permanents du Conseil de sécurité, dont certains ont déclenché des guerres au motif de combattre le terrorisme, soutiennent le terrorisme dans mon pays sans aucun égard pour les résolutions des Nations Unies qui définissent les règles et les mécanismes de l'action à mener, loin de toute polarisation politique ou de toute discrimination, au niveau internationale face à ce fléau.

Mon pays est confronté depuis un an et demi à un terrorisme organisé qui affecte nos citoyens, nos ressources humaines et scientifiques, nos institutions nationales et de nombreux sites archéologiques historiques syriens, victimes d'attentats à la bombe, d'assassinats, de massacres, de pillages et autres actes de sabotage qui jettent l'effroi dans le cœur de mes concitoyens dans de nombreuses régions du pays. L'exemple le plus récent est l'attentat à la bombe qui a eu lieu le 26 septembre 2012 à Damas et a été revendiqué par le Front d'Al-Nusra, un des groupes terroristes affiliés à Al-Qaida.

Que le Conseil de sécurité n'ait pu condamner ces attaques terroristes ne surprend guère, car plusieurs de ses membres sont ceux-là même qui appuient de tels actes. Ce terrorisme est soutenu de l'extérieur, et l'incitation médiatique sans précédent qui l'accompagne vise à raviver la flamme de l'extrémisme religieux que sponsorisent des États bien connus dans la région et à faciliter le flux d'armes, d'argent et de combattants à travers les frontières de certains pays voisins, qui soit ferment les yeux sur les activités des groupes terroristes

à leurs frontières, soit fournissent, depuis leur territoire, un soutien matériel et logistique actif à ces groupes.

Tout cela m'amène à me demander si le consensus international concernant la lutte contre le terrorisme est un engagement sérieux pris par nos États ou un simple vœu pieux. Dans quelle catégorie inscrire l'appel lancé ouvertement par les États-Unis aux groupes terroristes armés pour qu'ils ne déposent pas leurs armes face aux décrets et aux décisions d'amnistie promulgués par les autorités syriennes? Nous nous demandons aussi à quelle logique répondent les déclarations du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la Turquie, des États-Unis, de la France et d'autres qui encouragent et soutiennent clairement et sans équivoque le terrorisme en Syrie en envoyant de l'argent, des armes et des combattants étrangers. En quoi tout cela est-il conforme à la responsabilité qui incombe à ces pays en matière de lutte contre le terrorisme dans le monde?

Le fait qu'on encourage les extrémistes des pays de la région et au-delà à se rassembler aux frontières syriennes et à pénétrer en Syrie pour y mener des activités terroristes sous la bannière du jihad, et ce, en coopération avec les terroristes de l'intérieur, n'est qu'un des paradoxes de cette situation. Tous ces faits ont été confirmés par les observateurs de l'ONU et ceux de la Ligue des États arabes avant eux dans leurs rapports. À cause de tout cela, la Syrie a perdu plusieurs milliers de ses fils, militaires et civils, tombés en martyrs. C'est le prix qu'elle paye alors qu'elle cherche à défendre l'intégrité de l'État syrien et ses citoyens face à cette campagne terroriste internationale.

Le Gouvernement syrien a pris l'initiative d'appeler au dialogue dès le début des événements qui secouent mon pays, sans que la plupart des partis de l'opposition ne daignent répondre à cet appel. Le Gouvernement de mon pays a aussi répondu positivement, et ce, durant toutes les étapes de la crise, à toutes les initiatives sincères visant à parvenir à un règlement pacifique qui soit basé sur le dialogue national entre les Syriens, qui rejette les manœuvres extérieures, qui mette fin à l'effusion de sang et qui préserve l'unité de la Syrie et son avenir.

Partant de cette position de principe, la Syrie a coopéré avec les missions d'observateurs arabes et avec les initiatives internationales qui ont suivi, dans le cadre de la mission de l'Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan. Les dirigeants syriens l'ont fait bien qu'ils étaient convaincus de l'absence de sincérité des intentions de certaines parties régionales et internationales qui

encouragent l'escalade de la crise syrienne et jettent de l'huile sur le feu et la prolongent en sapant toutes les initiatives de dialogue et en s'efforçant d'instaurer un climat d'instabilité pour inciter à une intervention étrangère.

C'est sur cette base que la Syrie a accueilli la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS), à laquelle elle a accordé tous les moyens lui permettant de se déployer en Syrie en un temps record et sans précédent. Les dirigeants syriens se sont aussi déclarés déterminés à mettre en œuvre dans son intégralité le plan en six points présenté par M. Annan, et ont commencé à appliquer concrètement ses dispositions. Ils ont en outre accueilli favorablement le Communiqué de Genève (A/66/865, annexe) qui insistait sur la nécessité de mettre en œuvre toutes les dispositions prévues. Mais le comportement des groupes armés qui se sont empressés d'exploiter la volonté du Gouvernement syrien de mettre en œuvre le plan et le Communiqué pour marquer des points et renforcer leur présence sur le terrain, ainsi que les déclarations faites par certains pays occidentaux et arabes, ont fini par montrer qu'ils sont vraiment les parties et les pays derrière l'échec de ces initiatives.

La Syrie s'est félicitée de la nomination de M. Lakhdar Brahimi au poste de Représentant spécial conjoint, à la suite de M. Annan, et a insisté sur sa volonté de coopérer pleinement avec lui sur la base des principes convenus par la communauté internationale, en particulier le plan en six points et le communiqué final de Genève (S/2012/523, annexe). Je tiens à souligner que, outre l'engagement du Gouvernement syrien, il faut que les États qui appuient les groupes armés dans mon pays – notamment la Turquie, l'Arabie saoudite, le Qatar et la Libye – cessent d'armer, de financer, de former et d'abriter des groupes terroristes armés, et qu'ils encouragent plutôt le dialogue et renoncent à la violence pour que les efforts internationaux portent leurs fruits.

Cela fait plus d'un an maintenant que nous disons que le problème auquel mon pays se heurte a deux dimensions : il y a, d'une part, la nécessité de mener les réformes politiques, économiques et sociales exigées par le peuple; et, d'autre part, l'exploitation des besoins et des revendications du peuple pour servir des objectifs qui n'ont rien à voir avec les intérêts du peuple syrien et les souhaits qu'il a exprimés; ces revendications pacifiques servent de tremplin à des groupes armés qui sèment la sédition et compromettent la sécurité dans mon pays.

J'ai évoqué cette situation dans l'allocution que j'ai prononcée du haut de cette tribune l'année dernière (voir A/66/PV.25). Je suis revenu aujourd'hui pour dire à l'Assemblée que le Gouvernement syrien a pris des mesures sérieuses et importantes en faveur de la réforme, dont l'aboutissement a été une nouvelle Constitution instaurant le pluralisme politique, qui a été adoptée par référendum populaire. En conséquence, des élections parlementaires ouvertes à de multiples partis politiques ont été organisées. Je peux également dire que la Syrie continue de travailler avec des membres patriotiques de l'opposition pour édifier une nouvelle Syrie pluraliste en phase avec les aspirations de son peuple. Dans le même temps, la Syrie est déterminée à s'acquitter de son devoir de protéger son peuple contre le terrorisme djihadiste et *takfiri*, qui est utilisé par des groupes armés pour semer le chaos et la sédition parmi les Syriens, menaçant ainsi leur coexistence pacifique.

Des appels au retrait du Président de la République arabe syrienne ont été lancés de cette tribune et d'autres instances par des personnes qui ne connaissent pas la réalité ou n'en tiennent pas compte ou qui ont quelque chose à gagner à la déformer. C'est une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Syrie, qui porte atteinte à l'unité de son peuple et à sa souveraineté décisionnelle. Seul le peuple syrien a le droit de choisir son propre avenir et son système politique, un système qui englobe tous les groupes et toutes les parties et représente l'ensemble du peuple syrien, y compris les personnes qui ont été trompées et induites en erreur. C'est le peuple syrien qui choisira ses dirigeants par les urnes, l'instrument de la démocratie et de l'expression démocratique le plus important.

Si certains des pays qui s'ingèrent dans les affaires intérieures de la Syrie sont fiers de leur démocratie et de la liberté de choix dont jouit leur peuple, il vaudrait mieux qu'ils nous appuient dans notre cheminement démocratique et qu'ils laissent le peuple syrien choisir ses dirigeants par le biais d'élections, dont les modalités ont été établies par la nouvelle Constitution et la législation pertinente; en fin de compte, c'est l'urne qui aura le dernier mot. Je dis à ces pays que nous nous sommes suffisamment bercés d'illusions et j'invite l'opposition nationale à œuvrer de concert avec nous pour mettre fin à l'effusion de sang des Syriens, à s'asseoir à la table des négociations et à prendre part à la construction du présent et de l'avenir.

Nous ne misons sur aucun parti ou aucune faction; nous misons sur le peuple syrien, qui est uniformément

déterminé à rejeter toute forme d'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures et à vaincre les défenseurs du sectarisme, de l'extrémisme et du terrorisme, car dans mon pays, les liens entre les politiques gouvernementales et les aspirations du peuple sont très forts.

Malgré tout ce que j'ai décrit de ce que mon pays est en train de vivre, nous pensons toujours qu'un règlement politique est le seul moyen de sortir de cette crise. Du haut de cette tribune, je demande en premier lieu à toutes les parties et à tous les groupes et factions politiques, à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, d'engager un dialogue constructif sous l'égide de notre patrie. Les portes de la Syrie, comme son cœur, sont ouvertes à quiconque cherche à établir un dialogue constructif. À cette fin, j'appelle tous les pays représentés à l'Assemblée générale à exercer des pressions pour mettre fin à la violence dans mon pays en cessant d'armer, de financer, d'accueillir et de former des groupes terroristes armés. Deuxièmement, les résultats de ce dialogue national, une fois qu'il aura été accepté par toutes les parties, détermineront le tracé du chemin à suivre et la direction à prendre par le pays en vue de créer une Syrie plus pluraliste et démocratique.

Les événements survenus en Syrie ont provoqué une augmentation des besoins humanitaires dans plusieurs secteurs clefs dans les zones touchées par les groupes terroristes *takfiri*, ce qui a entraîné une détérioration des conditions de vie des citoyens syriens qui y vivent. Mon gouvernement travaille sans relâche pour répondre aux besoins essentiels des citoyens qui ont été contraints de fuir leurs foyers à cause de la violence des groupes armés, mais certains ont cherché à créer de toutes pièces une crise des réfugiés dans les pays voisins en incitant des groupes armés à intimider les civils syriens dans les zones frontalières, les contraignant à fuir dans ces pays. Ils y sont logés dans des bases ou des camps d'entraînement militaires qui ressemblent à des centres de détention dans des régions arides ou rudes. Leur tragédie est exploitée pour obtenir une aide financière qui est principalement utilisée à des fins qui n'ont rien d'humanitaire. Du haut de cette tribune, je demande aux citoyens syriens de regagner leurs villes et leurs villages où l'État leur garantira un retour dans la sécurité et une vie digne, à l'abri des conditions inhumaines qu'ils endurent dans ces camps.

À cet égard, je m'interroge légitimement sur la crédibilité de ceux qui disent fournir une aide humanitaire pour répondre aux besoins des citoyens syriens et je me demande comment cela peut aller de

pair avec une politique de durcissement des sanctions économiques unilatérales qui ont de graves incidences sur les conditions de vie de ces mêmes citoyens, dont ceux qui imposent les sanctions affirment servir les intérêts. Comment l'imposition de sanctions contre le secteur, des banques, de la santé et des transports et d'autres secteurs peut-elle servir l'intérêt supérieur des Syriens?

Je me demande également si les revendications publiques légitimes de nos citoyens, auxquelles les dirigeants syriens ont répondu de manière transparente et sincère, peuvent être utilisées par certains comme une excuse pour continuer de fournir toutes sortes d'appuis militaires, financiers et médiatiques à ceux qui tuent des innocents en Syrie, y compris des journalistes, des docteurs, des professeurs d'université et même des personnalités religieuses. Ou bien est-ce simplement une autre interprétation concrète de la thèse du chaos créateur qui ne fait que contribuer au renforcement de l'hégémonie occidentale sur les pays méditerranéens, et sert seulement les intérêts expansionnistes d'Israël?

Ce qui se passe dans mon pays ne doit pas nous faire oublier les problèmes cruciaux que sont les questions de Palestine et du Golan syrien. La République arabe syrienne réaffirme donc son droit naturel à récupérer la totalité du Golan syrien occupé dans les frontières du 4 juin 1967. La Syrie souligne son rejet de toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier les aspects géographiques naturels et autres du Golan en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981).

La Syrie renouvelle son soutien à l'appel légitime demandant à la communauté internationale de reconnaître un État palestinien libre et indépendant sur les territoires palestiniens occupés en 1967. Comme chacun le sait, l'échec des efforts visant à parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient conformément aux textes internationaux approuvés par la communauté internationale comme base de la paix entre Palestiniens et Israéliens est dû aux positions et aux actions unilatérales d'Israël, qui persiste notamment à poursuivre sa politique de colonisation et à se soustraire aux exigences de la paix.

Mon pays appelle de nouveau la communauté internationale à s'attacher à débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous rappelons l'initiative lancée par la Syrie à la fin de 2003, au cours de son mandat en tant que membre

non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2002-2003, et nous demandons au Conseil de l'adopter. La Syrie souligne que cet objectif – débarrasser la région des armes de destruction massive – ne peut être atteint sans forcer Israël, seule puissance nucléaire de la région, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre ses installations nucléaires au régime global d'inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En même temps, nous insistons sur les dispositions du Traité garantissant le droit de chaque État à acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

L'insistance des États-Unis et des pays de l'Union européenne et autres pour imposer des mesures économiques unilatérales viole les règles et normes du droit international et des principes du libre-échange. Cela soulève également la question de la légalité et de la moralité de ces pratiques. Sur cette base, nous appelons à la levée de l'embargo que les États-Unis imposent à Cuba depuis des décennies. Nous renouvelons également notre appel pour que cessent toutes les mesures coercitives unilatérales imposées aux peuples d'autres pays, comme la République bolivarienne du Venezuela, le Bélarus, la République islamique d'Iran, la République arabe syrienne et la République populaire démocratique de Corée.

Si nous aspirons à instaurer une réforme positive de cette organisation internationale, c'est parce que nous souhaitons créer un monde fondé sur la justice, la sécurité et la prospérité pour tous les peuples du monde, loin des tendances coloniales et hégémoniques de certains pays qui cherchent à utiliser l'Organisation des Nations Unies pour servir leurs propres intérêts au détriment des autres pays.

Nous espérons que l'ONU pourra conduire les peuples du monde vers un avenir meilleur qui réponde à leurs aspirations à la vie, à la coexistence, au développement et à la sécurité alimentaire, à l'abri de toutes les formes de tension, de confrontation et de guerre, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui visent à préserver la souveraineté et l'égalité des États en matière de droits et de devoirs.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Maxine Pamela Omata McClean, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade

**M<sup>me</sup> McClean** (Barbade) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, j'ai l'honneur de féliciter S. E. M. Vuk Jeremić, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, pour son élection. Je l'assure du plein soutien et de la coopération de la délégation de la Barbade durant son mandat. Permettez-moi également exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, pour sa direction éclairée.

Le thème de la présente session, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international », souligne un des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Dans le contexte mondial actuel, où les défis à la paix et à la sécurité internationales sont très répandus, il est important de réaffirmer la validité de ce principe comme l'une des pierres angulaires sur lesquelles est fondée l'Organisation.

En tant que petit État insulaire en développement, la Barbade est confrontée à de graves problèmes dus à la crise financière et économique et à la récession qui en a résulté. De plus, les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux continuent de poser des menaces considérables aux résultats obtenus par la Barbade depuis son indépendance, en novembre 1966. Nation relativement jeune, notre indépendance s'est faite par la négociation plutôt que par les armes. Nous jouissons des bienfaits de la stabilité depuis plus de 370 années de régime parlementaire ininterrompu. Nous sommes un pays démocratique, épris de paix, extrêmement fier de notre stabilité politique et économique. Notre situation relativement pacifique ne signifie pas que nous sommes protégés ou isolés de l'instabilité qui, aujourd'hui, règne de manière très évidente dans le monde. Notre stabilité politique et sociale a facilité l'instauration d'un niveau de vie qui met la Barbade au rang des 50 premiers pays de l'Indice de développement humain annuel du Programme des Nations Unies pour le développement.

*M. Balé (Congo), Vice-Président, assume la présidence.*

Cet état de chose est le résultat de l'engagement des gouvernements successifs à investir considérablement dans notre population, notamment dans l'éducation, la santé et les autres filets de protection sociale. En tant que nation pauvre en ressources naturelles, nous avons accordé la priorité à notre plus grande ressource, notre population. Un facteur déterminant de notre capacité à vaincre nos problèmes au niveau national a été le

partenariat social tripartite entre le Gouvernement, les syndicats et les employeurs. Ce partenariat, qui a vu le jour à la suite d'une crise économique au début des années 90, continue de bien fonctionner aujourd'hui. Ces stratégies ont été renforcées par notre volonté de respecter l'état de droit. Pays attaché à des positions de principe, nous adhérons avec force aux valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des Nations Unies, dont le respect de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le principe de l'égalité souveraine.

Nous sommes classés pays en développement à revenu intermédiaire. En fait, nous sommes un petit État insulaire en développement caractérisé par une dette élevée et une grande vulnérabilité aux chocs extérieurs, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. La situation économique et environnementale mondiale a eu des répercussions disproportionnées sur notre économie qui, bien que saine, n'en est pas moins vulnérable. Nous supportons le fardeau que constitue la hausse du prix des denrées alimentaires et du carburant, et souffrons de la diminution de l'investissement étranger. Les efforts que nous déployons pour contrer ces menaces ont été gravement affaiblis par des mécanismes internationaux financiers et de coopération qui ne tiennent pas compte de nos vulnérabilités et de la faiblesse de nos capacités. Il a été décidé que la Barbade et d'autres pays aussi vulnérables ne pourraient plus bénéficier de dons ou de financements à des conditions préférentielles des institutions multilatérales, telles que la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, sans tenir compte de leur situation particulière. Il faut clairement que les critères de reclassement et d'allocation des ressources soient plus équitables, objectifs et transparents. Il faudrait élargir le cadre des systèmes de classification et de classement internationaux, que l'on persiste à utiliser et qui sont uniquement basés sur le produit intérieur brut par habitant et d'autres critères restrictifs, de manière à tenir compte de variables importantes telles que la vulnérabilité.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait affirmé qu'en utilisant le revenu par habitant comme critère de classement des pays aux fins de la coopération pour le développement, on ne tient pas compte du caractère multidimensionnel du développement. La Barbade convient qu'il faut adopter de nouveaux indicateurs et mesures du développement et salue le travail mené actuellement par des organismes et des organes, tels que le Commonwealth et la Commission de statistique des Nations Unies, pour élaborer de nouveaux indicateurs.

Il n'y a pas de plus grande menace à la survie, à la viabilité et même à la sécurité de mon pays et d'autres petits États insulaires en développement que celle posée par les changements climatiques. Les scientifiques continuent de nous avertir que le système climatique mondial est sur le point de connaître des changements irréversibles et potentiellement catastrophiques. Les émissions mondiales, la principale cause des changements climatiques dus à l'action de l'homme, augmentent à un rythme sans précédent, alors même que nous sommes les témoins d'une fonte massive et accélérée des glaces du Groenland et de l'Antarctique et de la multiplication par deux du rythme de l'élévation du niveau de la mer.

Nous sommes à un tournant important dans l'histoire de l'humanité. Sommes-nous prêts à sacrifier les membres les plus vulnérables de la communauté internationale? Tel est le choix difficile auquel nous sommes confrontés. Mais, une fois que les îles auront disparu, à qui le tour? L'inaction ou une action insuffisante sont impardonnables et moralement indéfendables compte tenu du degré de certitude des preuves scientifiques que nous possédons et des outils technologiques et financiers dont nous disposons pour effectuer les changements nécessaires.

Bien que des progrès utiles aient été réalisés lors de la Conférence de Durban sur les changements climatiques en décembre de l'année dernière, nous ne sommes pas près de trouver une solution au problème. La Barbade se félicite de la décision prise à Durban de lancer des négociations sur un nouvel accord juridiquement contraignant qui prendrait effet après 2020. Néanmoins, un accord pour l'après-2020 n'a aucun sens pour nous si des mesures ambitieuses ne sont pas prises dès maintenant pour réduire les émissions mondiales et fournir des financements et des technologies aux pays en développement vulnérables. C'est essentiel si nous voulons nous adapter aux effets toujours plus graves des changements climatiques. La prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Doha devra donc donner la priorité aux mesures nécessaires à prendre avant 2020 pour que le monde soit, en 2020, en voie d'atteindre les objectifs convenus au niveau mondial de limiter la hausse de la température mondiale à moins de 2 degrés ou 1,5 degré. Il faudra à cette fin que les pays développés indiquent clairement quels seront les montants consacrés à la lutte contre les changements climatiques après la fin de la période de financement rapide cette année et il faudra agir avec un sentiment d'urgence accru et fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions mondiales avant

2020 afin de diminuer le plus possible et de prévenir les effets potentiellement catastrophiques des changements climatiques.

La Barbade et d'autres petits États insulaires en développement ont pleinement appuyé l'initiative « Énergie durable pour tous » du Secrétaire général. En mai de cette année, le Gouvernement barbadien, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a organisé une conférence de haut niveau des petits États insulaires en développement sur la mise en œuvre de cette initiative dans les petits États insulaires en développement, axée plus particulièrement sur les défis, les perspectives et les engagements. La Déclaration de la Barbade adoptée à l'issue de cette réunion expose un programme ambitieux et orienté vers l'action pour réaliser l'objectif de l'énergie durable pour tous dans les petits États insulaires en développement. À titre d'expression concrète de leur ferme détermination, environ 22 petits États insulaires en développement ont convenu d'inscrire dans une annexe à la Déclaration tout un ensemble d'engagements volontaires ambitieux visant à promouvoir des activités de transformation dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique, de l'accès à l'énergie et du développement à faible intensité de carbone.

Je félicite les gouvernements de l'Australie, du Danemark, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et du Royaume-Uni de s'être engagés, dans la Déclaration de la Barbade, à aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre leurs engagements ambitieux. Nous invitons instamment les autres partenaires de développement à se joindre à nous dans ce voyage que nous avons entrepris pour assurer notre indépendance énergétique. Pour nous, le développement durable n'est pas possible sans une énergie durable.

La Barbade est d'avis comme le Secrétaire général que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue au Brésil cette année a abouti à un certain nombre de résultats importants. Comme l'a dit le Premier Ministre de la Barbade,

« On se souviendra de Rio+20 comme le moment unique où nous avons décidé de ne pas céder à nos peurs, mais plutôt de considérer cette période actuelle d'incertitude et d'instabilité mondiales comme une occasion importante d'établir de nouveaux programmes qui pourront ensuite être élaborés plus avant au cours des prochaines années. »

La Barbade se félicite de la décision prise à Rio d'organiser la troisième Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement en 2014, près de deux décennies après la tenue de la première conférence sur les petits États insulaires en développement à la Barbade. La communauté internationale peut être assurée que la Barbade fera tout ce qu'elle peut pour garantir le succès de la Conférence.

Pendant la présente session, l'Assemblée examinera un projet de résolution sur le développement durable de la mer des Caraïbes. Dans la région des Caraïbes, nous avons reconnu qu'une approche de gestion intégrée qui implique toutes les parties prenantes est pour nous la meilleure façon de protéger la mer des Caraïbes, notre ressource partagée la plus précieuse. La Barbade a été à la tête de l'action régionale menée au sein de l'Association des États de la Caraïbe pour créer la Commission de la mer des Caraïbes. La Commission représente un cadre de gouvernance des océans visant à promouvoir la coopération pour une gestion efficace de la zone de la mer des Caraïbes. La Barbade demande à la communauté internationale d'appuyer cette initiative, et notamment à l'Assemblée générale de donner à la mer des Caraïbes le statut de zone spéciale dans le contexte du développement durable.

La sécurité des citoyens reste une grave source de préoccupation pour la Barbade. La sous-région de la Communauté des Caraïbes est devenue un point important de transit et de destination du trafic d'armes et de stupéfiants. En conséquence, l'escalade de la criminalité et de la violence continue dans la région et menace d'annuler nombre de nos acquis économiques et sociaux. Des pays en développement comme le nôtre se sont vus obligés de consacrer des ressources financières et autres destinées au développement social et économique à la lutte contre ce fléau transnational.

Les lourdes conséquences qui en résultent pour les populations de notre région mettent clairement en évidence l'importance du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Elles font ressortir également la nécessité d'établir un traité ferme et juridiquement contraignant sur le commerce des armes, traité qui fixe les normes internationales les plus strictes possibles pour le transfert d'armes classiques. Nous partageons la profonde déception de nombreux États Membres devant l'incapacité de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes à parvenir à un accord

sur le texte du traité. La Barbade ne saurait envisager un traité sur le commerce des armes qui ne porte pas sur les armes légères et de petit calibre, les éléments constitutifs de ces armes et les munitions correspondantes. En dépit de ce revers, la Barbade espère que les négociations relatives au traité sur le commerce des armes reprendront pendant la présente session.

Au niveau national, nous sommes très satisfaits de la poursuite de la coopération avec nos partenaires bilatéraux et des organes régionaux et internationaux tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Cette coopération porte entre autres sur des programmes visant à prévenir et à réduire le niveau de la violence et de la criminalité dans notre société. Nous attendons avec intérêt la réouverture imminente du Bureau de l'ONUDC pour la sous-région des Caraïbes que mon gouvernement a offert une nouvelle fois d'accueillir.

Il est largement admis que la paix, la sécurité et le développement sont inextricablement liés et se renforcent mutuellement. La Barbade trouve donc encourageant que l'ONU, dans le cadre de ses efforts pour prévenir les conflits, soit allée au-delà de la diplomatie préventive traditionnelle. Nous appuyons la mise en œuvre de stratégies globales pour remédier aux causes structurelles profondes des conflits, éliminer la pauvreté et promouvoir le développement, les droits de l'homme et l'état de droit, les élections et l'établissement d'institutions démocratiques.

En tant que famille de nations, nous continuons de faire tout notre possible pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons obtenu des résultats mitigés et la crise financière mondiale actuelle rend encore plus difficile la réalisation de progrès. L'échéance de 2015 approche à grands pas et, comme le reste de la communauté internationale, nous craignons que les OMD pâtissent du contexte actuel. Au moment où nous élaborons le programme de développement de l'après-2015, nous ne devons pas oublier qu'il est urgent de réaliser les OMD.

Je voudrais réaffirmer l'attachement de mon pays à l'état de droit et notre totale adhésion aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour dénoncer la poursuite de l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis imposent de manière unilatérale à Cuba. La Barbade s'associe à la majorité écrasante des États Membres pour s'opposer à ces mesures, appliquées depuis trop longtemps. Cette situation doit être réglée

immédiatement si nous voulons mettre fin aux difficultés et aux souffrances qu'elle fait subir au peuple cubain. Nous appelons donc à un dialogue constructif entre les deux parties.

Des démocraties authentiques et solides constituent les bases de la paix, de la sécurité et de la prospérité internationales. En tant qu'État démocratique attaché fermement et depuis longtemps, à un véritable multilatéralisme, la Barbade rappelle qu'il existe un lien essentiel entre le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. L'ONU est la seule organisation mondiale dotée d'une légitimité incontestable pour prendre la tête des efforts mondiaux visant à remédier aux problèmes que l'humanité rencontre. Consciente de cela, la Barbade demeure attachée à l'ONU et à tout ce que notre Organisation représente.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée, S. E. M. Osman Mohammed Saleh.

**M. Saleh** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères félicitations à M. Vuk Jeremić et à son pays, la Serbie, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je suis certain que grâce à sa grande expérience et à ses qualités de diplomate, sous sa conduite, les travaux de la présente session de l'Assemblée générale seront menés à bien. La délégation érythréenne appuie ses nobles efforts pour le bien commun.

Je tiens à rendre un profond hommage au Président sortant, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour son travail remarquable à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Il a en effet bien servi l'Organisation. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rôle mobilisateur et son rapport (A/67/2) sur l'activité de l'Organisation, présenté à l'ouverture du présent débat général.

Près de sept décennies après la création de l'Organisation des Nations Unies, il ne fait aucun doute que le monde a considérablement progressé sur les plans politique, économique, social et technologique. Néanmoins, il est évident que l'ONU n'a pas réussi à atteindre son objectif premier : préserver l'humanité du fléau de la guerre. Sur les 67 dernières années, rares ont été celles durant lesquelles aucune guerre n'a fait rage quelque part dans le monde. Il est particulièrement important de noter que les grandes puissances ont été les principaux architectes et acteurs de la plupart de ces

guerres – les mêmes puissances qui, en raison de leur position au Conseil de sécurité, auraient dû assumer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la stabilité.

Par ailleurs, et toujours malgré les progrès accomplis au XXI<sup>e</sup> siècle, des centaines de millions de personnes dans le monde en développement, ainsi que dans des pays développés, continuent de subir le fléau de la pauvreté et de maladies faciles à prévenir, et de mourir prématurément alors que cela pourrait être évité.

Outre le double fléau de la guerre et de la pauvreté, notre monde doit aujourd'hui faire face à une menace environnementale qui met en danger les moyens d'existence et la survie de l'humanité. C'est pourquoi il est troublant de voir que le système politique, économique et de sécurité mondial actuel n'est pas à même de remédier aux problèmes que nous rencontrons tous. Le système des Nations Unies est effectivement archaïque, comme cela a été dit à plusieurs reprises. L'Assemblée générale est affaiblie. Le Conseil de sécurité est dominé par un membre permanent puissant et est de plus en plus frappé d'inertie. Ceux qui pensent avoir profité de l'ancien ordre anachronique résistent aux changements. Les principes du respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des pays et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États – qui sont les piliers du droit international et de la Charte des Nations Unies – sont actuellement écornés et délibérément bafoués. Les nobles objectifs que sont la protection des droits de l'homme et des civils sont utilisés de manière sélective et cynique pour justifier des agressions militaires, des interventions extérieures et l'imposition de sanctions – collectives mais aussi unilatérales – pour déstabiliser des pays, renverser des gouvernements, et obtenir des avantages économiques.

Cette évaluation sommaire de la situation est, d'après l'Érythrée, partagée par la majorité des États Membres de l'ONU. C'est en effet la position de l'Afrique, de la plupart des pays en développement, du Mouvement des pays non alignés, des puissances émergentes et de nombreux pays développés. Ce consensus qui se dégage doit maintenant être accompagné d'efforts concertés et coordonnés afin d'apporter de réels changements, y compris au sein du système des Nations Unies, qui contribueront à rendre le monde plus pacifique, plus juste et plus équitable.

Aucune région du monde n'a plus besoin de changements constructifs que le continent africain, qui demeure marginalisé et dont la voix ne se fait

pratiquement pas entendre. Pourtant, l'Afrique a un énorme potentiel et il existe déjà des signes très clairs, même s'ils sont timides, de son réveil. Plusieurs pays africains sont en train de prendre des mesures importantes dans les domaines économique, politique et social et la revitalisation de l'Union africaine va bon train. Nous espérons que cette initiative africaine, qui aura un effet salubre sur l'économie mondiale et la gouvernance internationale, sera appuyée par un contexte international plus propice et par l'ONU.

L'Érythrée est convaincue que notre sous-région, la corne de l'Afrique, surmontera les difficultés qu'elle rencontre actuellement et contribuera de manière considérable à la renaissance d'une Afrique dynamique et prospère. Malgré les problèmes auxquels elle doit faire face, l'Afrique a accompli des progrès remarquables dans ses efforts pour répondre aux besoins de sa population et assurer son bien-être et pour reconstruire son économie, et a commencé à moderniser ses infrastructures, y compris par le développement d'énergies renouvelables, dans la perspective d'échanges commerciaux, d'investissements et d'intégration au niveau régional. Elle continuera de s'employer à garantir une vie digne et prospère à ses citoyens, dans une région pacifique et coopérative, et dans un monde plus juste et plus équitable.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, S. E. M. G. L. Peiris.

**M. Peiris** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, je voudrais féliciter Vuk Jeremić à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Il ne fait aucun doute que sous sa direction éclairée et grâce à ses compétences avérées et son aimable personnalité, nous atteindrons nos objectifs pour la présente session. Par ailleurs, c'est avec plaisir que Sri Lanka appuie le thème, qu'il a lui-même proposé, choisi pour le débat de haut niveau de cette année.

Depuis 67 ans, l'ONU constitue une tribune de choix pour le règlement des différends internationaux et la négociation d'objectifs mondiaux historiques. Dans la conduite de ses relations internationales, Sri Lanka, qui est un des membres fondateurs du Mouvement des pays non-alignés, appuie fermement les principes de coexistence pacifique, de respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États,

d'égalité et d'avantages mutuels. Sri Lanka estime que, dans le cadre du règlement des différends internationaux, il faut agir sur la base du principe fondamental de l'égalité souveraine des États, un principe consacré par la Charte des Nations Unies. La tendance, observée ces derniers temps, à intervenir de façon sélective et arbitraire dans les affaires intérieures d'États, va à l'encontre de ce principe et entame la confiance placée dans le système des Nations Unies.

La crise financière mondiale représente un défi de taille pour la communauté internationale tout entière. Dans ce contexte, il importe au plus haut point de veiller à ce que les stratégies mises en œuvre en vue de la reprise n'imposent pas de fardeaux injustifiables aux pays en développement, alors qu'ils s'efforcent de garantir de meilleures conditions de vie à leurs populations. De par sa nature même, une reprise qui ne s'accompagnerait pas d'une amélioration de la situation des pays en développement, ne serait pas viable. Il est paradoxal que les pays mêmes où la crise financière a commencé cherchent maintenant à donner des instructions aux autres pays sur ce qu'ils doivent faire.

Comme on a pu le constater, de nombreux pays du Sud ont résisté à la tempête financière avec succès. L'économie sri-lankaise, gérée avec prudence au cours de cette période, est l'une des économies asiatiques à avoir progressé de façon impressionnante. Nous avons atteint un taux de croissance de 8,2 % en 2011. Après la fin du conflit en 2009, la zone qui était auparavant sous le contrôle des terroristes, à savoir la province du Nord, a connu une croissance de 27 % du produit intérieur brut en 2011. L'essor exponentiel de l'agriculture et de la pêche en particulier a largement contribué à ce résultat.

Nous traversons une période importante de l'histoire de l'humanité, car les changements climatiques apparaissent désormais comme le plus grand défi à l'existence même de l'humanité. De nombreux pays en développement, y compris le mien, s'efforcent encore de rattraper le temps perdu et d'améliorer les conditions de vie de leurs populations, tout en essayant de faire face au réchauffement climatique. Notre empreinte carbone reste négligeable. Il est impératif que les pays développés respectent les engagements solennels qu'ils ont pris d'aider les pays en développement, alors que nous poursuivons notre objectif commun, à savoir enrayer les changements climatiques, qui sont dus à l'activité humaine.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est tenue en juin

2012, a démontré de façon convaincante l'efficacité des processus des Nations Unies. Cependant, le potentiel de l'économie verte ne sera pas aussi attrayant si nous ne comprenons pas bien ses conséquences à long terme au niveau national pour des stratégies économiques viables. La transition vers une économie verte ne doit pas provoquer des effets externes négatifs qui retardent la croissance économique et perpétuent la pauvreté et les inégalités au sein de la société. L'aide fournie aux pays en développement dans le cadre des mécanismes de coopération Nord-Sud doit prendre en compte les initiatives mondiales visant à atténuer les conséquences néfastes d'une application trop rigide des principes de l'économie verte. Il convient de reconnaître et de faciliter les efforts consentis par les pays en développement eux-mêmes à cet égard.

En tant qu'États Membres de l'ONU, nous devons respecter les principes négociés avec beaucoup de patience par la communauté internationale. Il s'agit en particulier de l'égalité de droits, de l'égalité souveraine de tous les États et du droit au développement, tel que souligné dans le document final de Rio+20 (résolution 66/288, annexe). Les intérêts des pays en développement doivent être renforcés et protégés. Par conséquent, il faut éviter d'assortir les modèles ou modalités de développement adoptés par les États Membres de conditions contraignantes susceptibles d'entraver la réalisation simultanée des objectifs de développement durable et d'éradication de la pauvreté.

Les pays à revenu intermédiaire sont le moteur principal du renforcement de l'économie mondiale. Grâce à ses politiques socioéconomiques équilibrées, Sri Lanka a pu s'élever au statut de pays à revenu intermédiaire il y a quelques années. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, être classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire n'est pas en soi une solution à la pauvreté et aux autres problèmes de développement.

Je tiens à signaler que Sri Lanka met en œuvre une stratégie de développement inégalée qui autonomise les citoyens, en accordant une attention particulière aux besoins de développement social. Sri Lanka a continué à améliorer radicalement les conditions de vie de ses citoyens grâce à une mobilisation efficace des ressources disponibles et l'exécution de programmes durables et axés sur les citoyens. Sri Lanka a mis l'accent sur les interactions synergiques entre les soins de santé et l'éducation, le développement des infrastructures publiques, notamment l'amélioration des services

d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les transports et les communications, en particulier dans le cadre d'une approche intégrée de développement régional, qui revêt beaucoup d'importance pour nous. Par ailleurs, nous avons un taux d'alphabétisation de 98 %, le pourcentage pour les filles étant encore plus élevé. Le bon classement de Sri Lanka sur l'indice de développement humain, dont nous sommes fiers à juste titre, témoigne du succès de cette stratégie.

Le Sri Lanka a atteint nombre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et est en bonne voie de réaliser tous ces objectifs d'ici à 2015, y compris l'objectif d'élimination de la pauvreté. Depuis de nombreuses décennies, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie de notre population constituent la pierre angulaire des politiques de développement social de Sri Lanka. Le document de politique fondamentale de Sri Lanka, intitulé « Mahinda Chintana-Vision pour l'avenir », fixe des objectifs spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre des OMD. Divers projets ont été conçus en vue de l'éradication de la pauvreté d'ici à 2016. Grâce aux programmes Naguma Gama et Divi Naguma, qui portent sur l'éveil des villages et l'amélioration des moyens de subsistance et des revenus, nous nous sommes employés à éradiquer la pauvreté dans les zones rurales et à assurer la sécurité alimentaire. Ces programmes continuent de promouvoir les activités indépendantes, par la fourniture d'une aide financière et technique aux jeunes et aux femmes des zones rurales, y compris ceux qui ont été touchés par le conflit terroriste.

La contribution des femmes à la réalisation par Sri Lanka de la plupart des OMD revêt une importance considérable. Les femmes instruites encouragent leurs enfants à donner la priorité à l'éducation et à se fixer des objectifs plus ambitieux. C'est grâce à la participation des femmes que Sri Lanka a été salué pour les résultats qu'il a obtenus dans le cadre des programmes de promotion de l'allaitement maternel et de vaccination de l'Organisation mondiale de la Santé. Je tiens à rappeler avec beaucoup de fierté que c'est à Sri Lanka qu'une femme a été élue au poste de Premier ministre pour la première fois au monde, en 1960.

Nous avons tout mis en œuvre pour que les fruits du développement économique soient équitablement distribués et accessibles, en particulier aux segments les plus vulnérables de la société. Nous avons veillé à ce que la mobilité sociale ne soit pas l'apanage des

privilegiés des villes de l'île, mais s'étend également aux communautés rurales de l'arrière-pays.

Il y a trois ans, notre gouvernement a mis fin à la menace terroriste, en grande partie grâce à ses propres efforts. Sri Lanka est fermement déterminé à redresser les torts subis par toutes les parties touchées par le conflit interne. Après la publication du rapport de la Commission des enseignements tirés et de la réconciliation, mécanisme local mis sur pied par le Président sri-lankais, un plan d'action destiné à donner rapidement suite aux recommandations qui y étaient formulées a été adopté. Le Conseil des ministres a donné son aval à un plan d'action national global pour les droits de l'homme assorti d'échéances précises. Le Gouvernement a également proposé de mettre en place un processus transparent et démocratique par le biais d'une commission parlementaire d'enquête chargée d'examiner les questions de réconciliation après le conflit. Cette initiative a malheureusement été retardée du fait que certains partis d'opposition n'ont pas réussi à désigner leurs représentants.

Sri Lanka offre un bon exemple des difficultés rencontrées par une société émergente d'une période sombre due à un conflit prolongé qui a duré 30 ans; le pays entre désormais dans une ère de paix et de tranquillité. La disparition progressive des problèmes compte tenu du peu de temps écoulé depuis la fin du conflit ne laissent aucun doute quant au degré de succès obtenu par le Gouvernement sri-lankais en ce qui concerne un grand nombre de questions liées au développement et à la réconciliation. Trois ans à peine se sont écoulés depuis la fin du conflit.

L'établissement de priorités a été un élément essentiel du plan d'action du Gouvernement. Les progrès enregistrés sur le terrain au cours des trois dernières années sont bien visibles en ce qui concerne la réinstallation des personnes déplacées; la réintégration dans la société de milliers d'anciens combattants qui ont bénéficié de programmes de formation en vue de l'acquisition de compétences utiles dans la vie quotidienne, leur permettant de gagner leur vie en toute dignité et indépendance; la conclusion rapide du processus de déminage; et enfin, le développement d'infrastructures auquel une attention sans précédent a été accordée, ce qui a relancé effectivement l'économie de l'île dans son ensemble, et de la province septentrionale en particulier.

L'expérience de Sri Lanka montre que, grâce à un leadership dynamique, un excellent esprit d'initiative et

un engagement sans faille comme ceux dont le Président Mahinda Rajapakse a fait montre, conjugués à une stratégie politique et militaire efficace et une solide interaction avec toutes les segments de la population, il est possible de l'emporter sur les forces les plus impitoyables de la terreur. Nul n'est plus attaché à la réconciliation dans un esprit d'inclusion que notre gouvernement. Les pressions extérieures malvenues au service d'intérêts partisans étriqués pourraient facilement faire échouer finalement les initiatives ayant produit des résultats notables et apporté la paix sur le terrain, alors que nous entamons un nouveau chapitre passionnant de l'histoire de notre pays.

Dans le cadre de son action pour introduire un semblant d'équité en matière de développement économique sur tous les continents, la communauté internationale doit continuer à accorder une attention accrue au continent africain, notamment à travers la coopération Sud-Sud. Sri Lanka étend énergiquement sa collaboration avec les pays de la région, en particulier dans les domaines relatifs au commerce, à l'investissement, au tourisme et à l'assistance technique.

Tous les efforts que nous entreprenons actuellement devraient être davantage axés sur les enfants et les jeunes, qui sont les garants de notre avenir.

Nous avons toujours appuyé la résolution 66/6 et continuons d'insister sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier injustement imposé à Cuba. Les sanctions unilatérales de ce genre, qui nuisent aux populations, n'ont pas leur place dans les relations internationales modernes.

Le terrorisme demeure un fléau du monde contemporain, menace nos sociétés et entrave le progrès socioéconomique de nos populations. En tant que pays ayant survécu à un terrorisme impitoyable et brutal, Sri Lanka continue résolument de soutenir tous les efforts multilatéraux visant à renforcer la paix et la sécurité, et à éliminer toutes les formes de terrorisme, sans distinction. Dans notre action collective visant à éradiquer le terrorisme, nous devons éviter scrupuleusement la mise en œuvre sélective des principes et la politique du deux poids deux mesures. Le terrorisme, quelle qu'en soit la source, doit être condamné sans réserve et combattu.

Il a été établi que le terrorisme entretient des liens étroits avec la criminalité transnationale organisée qui se manifestent sous la forme de la cybercriminalité et du vol d'identité, de la criminalité écologique, de la piraterie maritime, du trafic illicite de migrants, de la

traite d'êtres humains et du trafic de drogues. La piraterie maritime est devenue une importante menace pour les voies maritimes internationales et constitue un fardeau économique supplémentaire pour le commerce mondial. Sri Lanka, nation commerçante depuis des siècles, soutient ardemment les efforts multinationaux déployés pour contrer cette menace. Mais il convient de rappeler que c'est sur terre qu'il faut chercher les origines de la piraterie, et que pour trouver une solution à la piraterie, il faut aussi s'attaquer à ses causes et à son évolution sur terre.

Le transport illicite de migrants par des réseaux criminels vers des cieux plus cléments à l'étranger est un problème qui requiert notre attention collective. Sri Lanka continue également de coopérer étroitement dans ce domaine avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Étant membre du Processus de Bali, nous sommes attachés à la coopération en matière de renforcement des capacités et de répression, et à l'échange de bonnes pratiques. Dans le même temps, nous croyons qu'il est nécessaire de partager l'information de bonne foi, en reconnaissant qu'une action de la part des divers États Membres, ayant chacun des intérêts nationaux différents, est essentielle pour combattre les réseaux sophistiqués de traite d'êtres humains.

La restauration des droits inaliénables du peuple palestinien est une question qui pèse depuis longtemps sur la conscience de la communauté internationale et qui nécessite en permanence notre attention collective. Sri Lanka appuie pleinement la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU sur la Palestine, qui ouvriront la voie à l'édification d'un État pour le peuple palestinien et à l'instauration d'une paix durable dans la région. Sri Lanka appuie pleinement les efforts de la Palestine pour devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Sri Lanka condamne sans réserve la diffamation de toutes les religions et de tous les chefs religieux. Bien que le droit à la liberté d'expression soit fondamental dans notre système de valeurs, ce droit ne doit pas être utilisé abusivement pour blesser les sentiments des fidèles, qu'ils soient bouddhistes, musulmans, chrétiens, hindous, juifs ou adeptes d'autres religions. Tous les instruments disponibles doivent être utilisés pour prévenir la diffamation des religions et l'exploitation des symboles religieux à des fins commerciales.

Pour finir, Sri Lanka est en train de prendre des dispositions pour accueillir la Conférence mondiale de la jeunesse en 2014. Le principal objectif sera

d'accroître la participation des jeunes aux processus décisionnels nationaux relatifs au développement et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. J'invite cordialement tous les autres États Membres à se joindre à nous pour faire de cet événement mondial un succès.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo, S. E. M. Basile Ikouebe.

**M. Ikouebe (Congo)** : Un heureux concours de circonstance veut que ce soit un compatriote qui préside la présente séance, ce dont je me félicite.

En dépit des progrès enregistrés dans le domaine du savoir et de la prévision, l'évolution de l'humanité demeure soumise à des incertitudes. Le travail de l'Organisation des Nations Unies, instance appropriée pour la recherche de solutions collectives à de nombreux défis qui jalonnent le monde, s'en trouve chaque jour fortement affecté.

La persistance et la résurgence des foyers de tension de toutes sortes dans le monde constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, hypothèquent la réalisation de tout projet pérenne de développement, et compromettent dangereusement la promotion et la protection des droits de l'homme. C'est dans ce contexte que s'est ouverte la soixante-septième session de l'Assemblée générale sur le thème « Réaliser par des moyens pacifiques l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Ma délégation salue ce choix, qui du reste s'inscrit dans le prolongement du thème de la session précédente consacré à la médiation, et qui traduit fort opportunément les préoccupations de l'heure et les aspirations de nos États.

Il y a un an, intervenant à cette tribune, j'affirmais l'importance et la nécessité de la médiation comme outil indispensable pour la prévention et le règlement des conflits qui a fait ses preuves non seulement en Afrique, mais aussi partout dans le monde. Longtemps soumis aux affres des conflits armés dans les années 90, le Congo a fait le choix de la médiation et du dialogue. Grâce aux vertus de cet engagement, mon pays a pu surmonter les turbulences sociopolitiques de son histoire récente. Aujourd'hui, la paix qui règne sur l'ensemble du pays a ouvert la voie à la dynamique du processus démocratique et du développement économique. La tenue dans la sérénité des élections législatives à deux tours, le

15 juillet et le 5 août derniers, et la célébration dans la paix, le 15 août de cette année, du cinquante-deuxième anniversaire de la fête de l'indépendance à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, longtemps livré à la violence armée, constituent autant d'illustrations de cette évolution positive.

C'est fort de ce vécu que le Congo exprime sa profonde préoccupation devant les crises persistantes qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. Pendant longtemps, l'Afrique a été le théâtre de prédilection des conflits. Aujourd'hui, certains pays africains – voire une région entière, comme le Sahel – restent encore exposés à l'instabilité et à des crises plus complexes. Plusieurs réunions consacrées aux conflits en Afrique figurent à l'ordre du jour des réunions de haut niveau au cours de la présente session de l'Assemblée générale : tout un indicateur d'instabilité. Cependant, on conviendra que ces conflits et ces crises, qui ont émaillé le continent africain tout au long de son histoire depuis les indépendances, l'ont aussi enrichi d'initiatives de médiation et ont mobilisé des énergies en vue de leur règlement par les voies pacifiques.

La République démocratique du Congo connaît une grave crise dans sa partie orientale, crise caractérisée par des violences à répétition et une tragédie humanitaire insoutenable qu'entretiennent des groupuscules armés du Mouvement du 23 mars et autres forces négatives. Cette situation constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité ainsi qu'à l'intégrité et au développement de ce pays frère. Au-delà, ses conséquences politiques, sécuritaires, socioéconomiques et humanitaires s'étendent à l'ensemble de la région des Grands Lacs. Les chefs d'État et de gouvernement de la région, réunis au sein de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, se sont investis pleinement dans la recherche de solutions pacifiques.

Je voudrais saisir l'occasion que m'offre cette tribune pour saluer une fois de plus, et je l'ai fait ce matin en présence de l'intéressé, l'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon, qui a organisé le 27 septembre dernier une réunion de haut niveau sur la situation en République démocratique du Congo, ce qui ne manquera pas de donner une impulsion au processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, appuyée par l'Union africaine. D'ores et déjà, mon pays, qui est engagé dans cette entreprise en tant que voisin et État membre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, membre également du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine,

s'associe aux conclusions de cette importante rencontre en formant le vœu de les voir se concrétiser dans les meilleurs délais possibles, afin que la République démocratique du Congo recouvre sa stabilité et joue le rôle attendu de ce grand pays. Notre région poursuivra ses efforts pour atteindre les objectifs visés et utilisera tous les mécanismes existants pour y parvenir.

Ainsi, le Congo accueillera en décembre prochain la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Ce sera l'occasion pour nous de célébrer le vingtième anniversaire de cet organe de l'Assemblée générale et de poursuivre la concertation sur le règlement des crises dans la sous-région.

L'effondrement de la démocratie au Mali, ce pays qui fut naguère un exemple de démocratie en Afrique, est un recul que mon pays a condamné, tout en appelant au retour à l'ordre constitutionnel. La dégradation de la situation humanitaire alliée aux risques de contagion du terrorisme appelle la mise en œuvre urgente des décisions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui de l'Union africaine, des Nations Unies et de la communauté internationale, pour qu'à l'avenir, ce précédent dangereux ne se reproduise nulle part ailleurs et dissuade de toutes velléités de déstabilisation et de partition d'un État par des groupes terroristes.

Ma délégation ne peut que se féliciter de l'évolution positive du processus politique mis en place par l'Union africaine en Somalie, processus qui a culminé avec l'élection le 10 septembre 2012 du nouveau Président de la République, S. E. M. Hassan Sheikh Mohamud. Certes, les défis demeurent nombreux, notamment ceux de la sécurité, de l'unification et de la réconciliation, de la construction de l'état de droit, pour ne citer que ceux-là. À cet égard, il nous faut accompagner la Somalie dans la consolidation des acquis de ces derniers mois, inscrire toute action en sa faveur dans le cadre d'une stratégie globale de reconstruction et de développement de l'ensemble du territoire somalien et maintenir une approche coordonnée, organisée et cohérente de la communauté internationale en appui aux efforts de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

S'agissant du différend qui oppose la jeune République du Soudan du Sud et la République du Soudan, ma délégation exhorte les deux pays à faire preuve de volonté politique et à ne ménager aucun effort pour parvenir à la signature de l'Accord de paix global,

tel que le préconise la vision de l'Union africaine portant sur l'existence de deux États viables et l'instauration d'une paix durable. Nous soutenons les négociations engagées par l'Union africaine dans ce contexte en Éthiopie.

En dehors du continent africain, et s'agissant particulièrement du Moyen-Orient, la persistance de la violence dans certains pays continue d'hypothéquer les perspectives de paix dans la région, sans parler de la situation de blocage dans laquelle se trouve le processus de paix entre Israël et la Palestine après plusieurs décennies, et surtout 10 ans après l'adoption de l'Initiative de paix arabe. Le Printemps arabe ne saurait éclore au détriment des intérêts d'un peuple qui a droit, comme tout autre, à vivre en paix avec ses voisins dans un État viable. La place de l'État de Palestine est au sein de cette enceinte.

La situation en Syrie est particulièrement préoccupante, comme l'ont souligné d'autres orateurs avant moi. Face aux risques de déstabilisation généralisée que présente cette situation pour la sous-région et le monde, nous appelons à un règlement concerté et négocié qui privilégie les intérêts des divers protagonistes en vue de mettre fin à l'escalade de la violence et aux graves violations des droits de l'homme.

S'agissant du péril nucléaire qui représente, somme toute, une grave menace pour l'humanité, il est urgent que les États dotés de l'arme nucléaire assument la responsabilité qui leur incombe de mettre en œuvre des mesures concrètes permettant de progresser vers un réel désarmement nucléaire, tout en veillant à la prohibition de la prolifération nucléaire à des fins militaires. Nous réaffirmons la nécessité de respecter les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et le droit de chaque État de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'agenda du développement des Nations Unies peine à accompagner durablement nos pays dans leurs efforts inlassables pour le développement économique et le bien-être des populations. Les engagements pris par les pays industrialisés au cours des grandes conférences internationales, sous l'égide des Nations Unies, ne sont toujours pas respectés. La crise économique et financière mondiale continue à fragiliser les économies du monde entier, aussi bien celles des pays développés que celles des pays en développement. Nous sommes également préoccupés par la persistance de la crise de la zone

euro et ses effets, qui ont une incidence considérable sur la réalisation des objectifs de développement social au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, l'emploi, l'éducation, la santé en sont tributaires. Dans une telle conjoncture, ma délégation réaffirme la responsabilité et le rôle central des Nations Unies pour forger l'esprit de solidarité et de coopération afin que les engagements pris dans les domaines de l'aide au développement et du financement du développement soient tenus.

Les changements climatiques demeurent encore une menace grave pour l'équilibre de l'humanité. Nous devons admettre malheureusement que nous n'avons pas agi suffisamment pour inverser leurs effets négatifs sur l'environnement. Il importe donc de trouver très rapidement des solutions susceptibles de garantir aux générations futures un avenir meilleur.

À cet égard, ma délégation a pris une part active, en juin 2012, à la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), qui a été un haut lieu d'échanges sur le défi du développement durable. À cette occasion le Président du Congo, S. E. M. Denis Sassou Nguesso, a porté la voix de l'Afrique à Rio de Janeiro, en sa qualité de porte-parole du continent. Tout en se félicitant du diagnostic et de la réaffirmation des positions consensuelles dégagées par cette conférence, ma délégation marque sa préoccupation devant le manque réel d'avancées significatives sur les questions importantes du cadre institutionnel du développement durable, de la gouvernance internationale de l'environnement et des moyens de mise en œuvre.

Toutefois, bien que les préoccupations de l'Afrique n'aient pas été toutes prises en compte, la position commune africaine est bien reflétée dans le document final de Rio+20 (résolution 66/288, annexe), grâce notamment à la pugnacité et à la détermination du Groupe africain qui est resté uni et s'est investi tout au long du processus de négociation en faisant valoir la position de notre continent. Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre au Groupe africain de New York les félicitations du Président Sassou Nguesso et exprimer particulièrement ses remerciements au groupe d'experts conduit par le Kenya et son Représentant permanent.

La soixante-septième session de l'Assemblée générale de l'ONU constitue une étape très importante pour le suivi des résultats de Rio+20. J'invite de nouveau les négociateurs africains à rester unis et vigilants

dans la défense des intérêts de l'Afrique sur cette question vitale, notamment dans le cadre du processus intergouvernemental qui préparera le rapport devant proposer des options pour une stratégie de financement efficace du développement durable, afin de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation effective.

J'aurais pu évoquer d'autres questions comme la réforme du Conseil de sécurité, comme la nécessité pour nous d'instaurer une réelle gouvernance mondiale qui prenne en compte le souci des peuples en faveur du multilatéralisme. Mais je voudrais me contenter de rappeler en quelques mots que nous avons les préoccupations suivantes qui devraient être prises en compte : la gouvernance politique et de sécurité à travers la nécessaire réforme du Conseil de sécurité, la gouvernance économique en conférant une compétence élargie au Conseil économique et social, et enfin, la gouvernance environnementale par la mise en place d'une institution internationale dotée de réels pouvoirs pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

Cette quête légitime est une exigence des temps présents et l'expression partagée par la majorité des États Membres de notre organisation universelle. La confiance et la crédibilité de cette dernière en sortiront renforcées, si nous parvenons à relever ce défi de la gouvernance internationale dans un mouvement de solidarité pour créer un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste pour le bien-être de tous.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Arvin Boolell, Ministre des affaires étrangères de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice.

**M. Boolell (Maurice) (*parle en anglais*)** : Le monde traverse une période sans précédent. D'énormes difficultés liées à la crise économique nous menacent. Les perspectives économiques de toutes les nations, développées et en développement, sont marquées par de plus en plus d'incertitude. La situation de l'économie mondiale suscite de graves préoccupations, alors que la prospérité mondiale venait d'atteindre des niveaux sans précédent. Le second paradoxe est que les pays les plus touchés par la crise sont ceux qui ont contribué le moins à ses causes premières.

Alors que les retombées de la crise menacent de provoquer une onde de choc encore plus considérable, de nombreux petits États insulaires déjà vulnérables sont aussi confrontés à une menace considérable de

nature différente. Cette menace pèse sur notre existence même. Tout comme pour la crise économique, les pays qui sont le plus gravement touchés par les changements climatiques sont ceux qui ont contribué le moins aux causes fondamentales de ces changements. De nombreux petits États insulaires en développement doivent par conséquent faire face à une double menace : les effets de la dégradation des économies sur leurs partenaires de développement et partenaires commerciaux et les effets des changements climatiques.

Les nations déjà vulnérables sont confrontées à de plus graves menaces au niveau international, et les groupes plus vulnérables rencontrent de plus grandes difficultés au sein même des nations. Les jeunes sont beaucoup plus touchés par le chômage et les femmes et les enfants ont moins accès aux services publics, à la santé et à l'éducation. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, lors de son intervention à la dernière réunion du Groupe des Vingt, a placé la sécurité alimentaire et nutritionnelle au rang des premières priorités. Trouver les moyens de répondre aux besoins énergétiques pour le développement est un souci majeur. Lors de récentes réunions organisées par le Conseil économique et social d'autres préoccupations importantes ont été évoquées, notamment le chômage structurel, les inégalités croissantes et le retard pris dans l'élimination de la pauvreté.

Le chômage des jeunes constitue un grave problème pour de nombreux pays tant en développement que développés. Améliorer l'accès à l'éducation et réduire les écarts entre les qualifications et l'emploi sont maintenant les objectifs principaux de l'action politique. Le monde ne peut pas abandonner ses jeunes et doit leur fournir la possibilité de contribuer à la reprise économique et à la prospérité. Ce que nous faisons pour eux et ce qu'ils peuvent faire pour le monde dont ils hériteront façonnera l'avenir économique mondial.

Puisque toutes les nations s'efforcent de promouvoir le développement durable, les éléments essentiels de la gouvernance requise pour atteindre cet objectif sont, entre autres : une croissance plus équitable et inclusive, la lutte contre la corruption, un plus grand respect du principe de responsabilité, davantage de transparence et une culture générale d'intégrité. Maurice affirme qu'outre les initiatives visant à réexaminer les objectifs de développement, la réforme de l'architecture financière internationale et de la gouvernance économique mondiale doivent rester des priorités essentielles. Maurice appuie avec force

l'idée que la crise économique actuelle est une crise de caractère mondial et que les solutions pour garantir une croissance verte et inclusive doivent aussi avoir un caractère mondial.

Les négociations infructueuses menées dans le cadre du Cycle de Doha et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont souffert d'un clivage historique qui réapparaît malheureusement de temps à autre et refait surface aujourd'hui à un moment où des solutions mondiales sont plus nécessaires que jamais. Le débat sur la bonne gouvernance budgétaire et économique au niveau national sera toujours légitime et nécessaire, mais, aussi rationnelles que puissent être ces politiques nationales, l'environnement mondial aura des répercussions sur la croissance et le développement, particulièrement sur les pays en développement et les plus petites économies.

Il y a 32 ans, la Commission indépendante pour les questions de développement international a mis en évidence, dans le rapport Brandt de 1980, l'interdépendance des économies en développement et développés et la communauté de leurs intérêts. Le rapport a expliqué comment les nations bénéficieraient d'une économie mondiale renforcée. Alors que le monde est face à une autre crise, toutes les nations devraient se rappeler à quel point leur interdépendance a augmenté depuis le rapport Brandt et garder à l'esprit l'interconnection et la communauté de leurs intérêts dans le cadre du programme de développement.

À cet égard, les nations doivent éviter d'avoir recours à des mesures protectionnistes, qui sont une solution de facilité. Elles seraient certainement préjudiciables à court et à long terme. Le Comité des politiques de développement, dans son rapport de juillet 2012 (E/2012/33), a demandé que soit adopté un programme de développement transformant. La communauté internationale doit s'engager à appuyer un programme transformant qui repose sur la reconnaissance que des solutions coordonnées au niveau mondial sont nécessaires pour accompagner des politiques nationales rationnelles.

Il est impératif que l'Assemblée générale, forte de sa composition universelle, joue un rôle charnière dans le débat sur des solutions concertées à l'échelle mondiale. Nous renouvelons notre appui à un Conseil économique et social revitalisé, qui doit être à même d'exercer de manière efficace le rôle et la fonction qui lui ont été conférés par la Charte. À cet égard, nous nous félicitons également que le mandat de la Conférence des Nations

Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ait été réaffirmé à Doha. La CNUCED doit continuer à servir de centre de coordination du système des Nations Unies pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement et des questions connexes liées à la finance, à la technologie, à l'investissement et au développement durable.

Tandis que le monde débat des solutions mondiales à apporter, nous devons encourager une intensification des échanges économiques entre les pays en développement. L'intégration et la coopération régionales sont des éléments clés pour le développement futur. Le commerce et l'investissement doivent également s'accompagner d'une plus grande coopération régionale, grâce à la mise en commun des ressources et la fourniture de biens publics. Cette centralisation permettra de réaliser des économies d'échelle plus importantes et de diminuer le coût d'acquisition des technologies.

Le secteur de l'énergie est l'un des domaines dans lesquels la coopération régionale peut apporter une contribution notable. Le regroupement des ressources et la coordination des politiques au niveau régional et entre groupes de pays en développement ayant des besoins similaires peuvent faciliter le développement technologique et l'exploitation des énergies renouvelables.

À l'heure où nous célébrons le trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, il convient de nous rappeler que le potentiel recelé par les océans est vecteur de croissance, et qu'il nous faut promouvoir la coopération internationale dans le cadre d'un vaste effort collectif pour tirer parti de ce potentiel. Les océans offrent des perspectives non seulement en matière de ressources alimentaires et naturelles, mais également en termes de transport, de loisirs et de progrès scientifique.

Nous nous félicitons qu'à Rio, les dirigeants du monde entier aient réaffirmé que les petits États insulaires en développement sont toujours un cas à part en matière de développement durable, du fait des vulnérabilités qui leur sont propres. Nous espérons que la promesse de prendre des mesures urgentes et concrètes pour remédier aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement sera suivie d'actions concrètes. Il est impératif que les problèmes des petits États insulaires en développement soient pris plus efficacement en compte dans tout le système des Nations Unies et qu'un centre de coordination dédié et clairement identifié soit établi au sein de chaque entité du système

traitant des questions relatives aux petits États insulaires en développement. Le Groupe des petits États insulaires en développement, au sein du Département des affaires économiques et sociales, devrait être renforcé pour lui permettre d'apporter un appui coordonné aux petits États insulaires en développement.

Maurice s'associe aux autres dirigeants internationaux qui ont appelé tous les pays à honorer leurs promesses d'aide. La communauté internationale ne peut se permettre de dépenser autant de ressources à négocier de nouveaux engagements et de nouvelles initiatives dans toute une gamme de documents finaux pour, ensuite, faire fi de ce qui a été convenu. Nous ne pourrions avancer que si les engagements qui ont été pris précédemment sont honorés.

Nous accueillons favorablement le projet de création d'un conseil du développement durable pour assurer le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et formuler des objectifs en la matière. Nous nous félicitons également de la nomination d'un groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015. Ces entités, et d'autres, devront être à même de faire fond sur les accords déjà obtenus dans le cadre des négociations internationales.

Je me dois de déclarer que nous sommes de tout cœur avec le peuple de Syrie, qui endure les conséquences d'une crise humanitaire grave, alors que rien ne laisse entrevoir un règlement de la crise politique. La communauté internationale ne peut rester indifférente à tant de souffrances. Le monde ne peut non plus rester indifférent à la souffrance du peuple palestinien, qui n'a pas d'État universellement reconnu et est confronté à de lourdes difficultés économiques et à l'insécurité. Ces défis mettent à l'épreuve la crédibilité et l'autorité morale du système international.

Je me dois également de dire que, si nous nourrissons le plus grand respect pour toutes les croyances et religions, nous sommes convaincus que rien ne saurait justifier la violence, quelle que soit l'ampleur de l'indignation ressentie face au blasphème. Nous souscrivons en outre au principe fondamental de la protection des diplomates et des locaux diplomatiques, principe qui est au cœur de l'interaction entre les nations, et que nous appelons tous les membres de la communauté des nations à respecter pleinement.

Nous demandons par ailleurs à la communauté internationale de soutenir la pleine mise en œuvre de

la feuille de route définie dans l'État de Madagascar, notre voisin, et à fournir au Gouvernement de transition les moyens nécessaires pour lui permettre de restaurer rapidement l'ordre constitutionnel et la démocratie dans ce grand pays.

La République de Maurice s'est grandement félicitée de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit. Le développement et une plus grande prospérité économique sont indissociables d'un état de droit renforcé au niveau national et international. Il ne pourra y avoir de véritable état de droit au plan international que lorsque toutes les nations, notamment les plus petites, disposeront d'options pour régler leurs différends avec d'autres États.

Le Royaume-Uni, qui a spolié Maurice d'une partie de son territoire avant son indépendance, refuse de s'engager de bonne foi dans des pourparlers à cet égard et fait en sorte que ce différend ne puisse pas être réglé par la Cour internationale de Justice. En conséquence, la décolonisation de l'Afrique n'est toujours pas terminée. À l'heure où l'ONU discute de l'état de droit au niveau national et international, nous appelons la communauté internationale à élaborer un dispositif qui permettrait aux États, quelles que soient leur taille et leur puissance économique, de disposer de moyens judiciaires et autres moyens pacifiques pour régler les différends. L'état de droit au niveau international ne saurait être exclusivement normatif. Les mécanismes d'application adaptés doivent également être en place, faute de quoi l'état de droit sera vide de sens. La pleine réalisation de l'intégrité territoriale de Maurice passe aussi par un règlement qui nous permettrait d'affirmer effectivement notre souveraineté sur l'île Tromelin. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre dialogue avec la France, dans un esprit de coopération mutuelle.

*(L'orateur poursuit en français)*

Les défis auxquels nos pays font face actuellement appellent à une solidarité exemplaire de la communauté des nations. L'intérêt commun doit guider les actions de tous. Les uns ne s'en sortiraient pas sans les autres. Il faut donc que tous les gouvernements, la société civile, les chercheurs et les entrepreneurs prennent conscience de l'interdépendance des économies et travaillent ensemble pour le bien de toutes les nations. Il y a souvent en temps de crise le risque d'un repli sur soi et de la sauvegarde de ce que l'on considère être ses propres intérêts. Mais en fait, les vraies solutions sont collectives. La reprise mondiale servira les intérêts de tous les États.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Avant de terminer, je voudrais transmettre à l'Assemblée les salutations du Premier Ministre et de la population de la République de Maurice.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Enrique Castillo, Ministre des affaires étrangères du Costa Rica.

**M. Castillo** (Costa Rica) *(parle en espagnol)* : Je commencerai mon intervention en félicitant M. Vuk Jeremić, Président de l'Assemblée générale, de son élection. Mon pays l'assure de son soutien dans l'exercice de ces très hautes fonctions. Sa réussite sera aussi celle de l'ONU et, par conséquent, de tous les peuples du monde. Nous adhérons à son engagement en faveur de l'ajustement et du règlement, par des moyens pacifiques, des différends ou de situations de caractère international, et nous appuyons la feuille de route qu'il a définie pour son mandat. Nous savons gré à son prédécesseur, M. Nasser Abdulaziz Al-Nasser, de l'excellent travail accompli, et soulignons tout particulièrement son attachement à la médiation. Nous réaffirmons notre adhésion aux cinq impératifs du Programme d'action pour les cinq prochaines années présenté en janvier par le Secrétaire général Ban Ki-moon, dans le cadre de son second mandat.

Il y tout juste un an, nous étions réunis dans cette salle revigorés par un écho d'espoir en provenance d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, porté par des voix hétérogènes mais unies autour d'une valeur universelle, celle de la liberté. Cet écho résonne encore alors que des transitions démocratiques complexes sont mises en œuvre sous l'impulsion de la volonté populaire. La Tunisie, l'Égypte et la Libye en sont les meilleurs exemples. Nous exprimons notre admiration et notre respect à ces pays et à ces peuples.

Aujourd'hui, toutefois, ce qui résonne le plus dans cette salle ce sont les cris désespérés des enfants et des mères en Syrie. Nous leur témoignons toute notre solidarité. Dans le même temps, la rage provoquée par la manipulation de l'intolérance et de l'extrémisme nous inquiète. La résurgence des conflits territoriaux, la rhétorique guerrière de certains États et l'insensibilité des régimes autocratiques nous préoccupent. Quant à elle, la persistance des actes terroristes, du trafic de drogue et de la criminalité organisée continue de nous défier sans répit. Parallèlement, les signaux d'alarme avertissant de la dégradation de l'environnement se manifestent chaque fois avec plus d'intensité. Ces défis nous alertent

sur divers dangers, mais réaffirment aussi l'importance transcendante de l'Organisation des Nations Unies et du système multilatéral.

Le règlement pacifique des différends est fondamental pour la coexistence pacifique des individus, des peuples et des pays. Pour le Costa Rica, c'est aussi une discipline de vie quotidienne et un objectif central de sa politique étrangère. C'est une valeur profondément ancrée dans notre respect de la diversité et notre attachement à la tolérance et à l'état de droit. Pour prévenir les conflits ou les vider de leur charge de violence, il nous faut promouvoir la diplomatie préventive et la médiation, lesquelles donnent les meilleurs résultats lorsqu'elles débouchent sur des accords et des décisions juridiquement contraignants, dans les limites de l'état de droit. Il existe donc un lien clair entre l'idée force proposée par le Président Jeremić pour cette session et l'attachement de l'Organisation des Nations Unies et des États Membres à l'état de droit.

Le Costa Rica croit au pouvoir de la médiation et fait donc partie du groupe de pays qui se consacrent à sa promotion au sein des Nations Unies. En juillet 2011, grâce à une initiative de ce groupe, coparrainée avec enthousiasme par de nombreux autres États Membres, l'Assemblée a adopté par consensus sa première résolution sur le renforcement du rôle de la médiation (résolution 66/291). Il y a quelques jours, l'Assemblée a donné son aval à un texte de suivi.

En outre, le Costa Rica s'enorgueillit d'avoir été à l'origine d'un des processus de médiation les plus réussis de l'histoire de son hémisphère. Dans le milieu des années 80, divers conflits armés mettaient à feu et à sang plusieurs pays frères d'Amérique centrale et semblaient sans issue. Toutefois, grâce au leadership opiniâtre de l'ancien Président costaricien, Óscar Arias Sánchez, les chefs d'État de la région ont signé le 7 juillet 1987, au Guatemala, le Plan de paix pour l'Amérique centrale. Ce rôle prépondérant a valu à notre compatriote et président le prix Nobel de la paix.

Le succès du Plan de paix a reposé essentiellement sur le double engagement des parties à cesser les hostilités et à s'attaquer aussi à leurs causes profondes. Grâce à cette approche globale, à la vision des cinq Présidents de l'isthme centro-américain et à l'appui efficace de la communauté internationale, l'Amérique centrale a fait taire les armes et réalisé la paix, une paix fondée sur la démocratie et l'attachement au développement et à la justice.

Hélas, la région est confrontée aujourd'hui à un autres défi de même ampleur. Je fais allusion bien entendu au fléau du trafic de drogue et de la criminalité internationale organisée. Nous sommes un couloir de transit de la drogue entre les centres de production du sud et le grand centre de consommation du nord. Cette situation a fait de nous les victimes d'un problème sur lequel nous n'avons que peu de prise, et encore moins de ressources à consacrer. Les pays de l'Amérique centrale sont convenus de stratégies régionales pour agir conjointement en matière de prévention, d'interdiction et de répression, mais notre capacité d'action est limitée et a empêché toute mise en œuvre rapide.

Malgré cela, le Costa Rica récuse la dangereuse notion de « guerre » face à ces fléaux. À la place, nous nous employons à offrir davantage de débouchés aux jeunes, à encourager les mesures de prévention, à améliorer les capacités de police, à renforcer l'efficacité du pouvoir judiciaire et à aider les toxicomanes. Fort heureusement, nous obtenons des résultats en termes de sécurité civile. Par exemple, le taux d'homicides dans le pays, qui est le plus bas d'Amérique centrale, est tombé de 11,7 à 9 pour 100 000 habitants entre mai 2011 et mai de cette année. Les plaintes pour délits divers ont diminué de 12 % entre 2010 et 2011. Mais l'assaut des cartels est si fort, la logique du marché de la drogue si funeste et les stratégies mondiales de lutte si désorganisées et si insuffisantes que les pronostics sont négatifs.

Voilà pourquoi le Costa Rica estime que l'ONU doit s'impliquer davantage dans la conception et la mise en œuvre de stratégies régionales équilibrées pour lutter contre le trafic de drogue. Il est nécessaire en outre de commencer à considérer les narcotrafiquants comme une véritable menace à la paix et la sécurité internationales.

Le Costa Rica est un petit pays démocratique, non armé et de droit civil. Le système multilatéral et le droit international sont nos seuls instruments de défense. C'est pourquoi, nous avons reconnu la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice dès 1973.

À la fin de 2010, nous avons saisi la Cour après que le Gouvernement du Nicaragua eut illégalement déployé des forces militaires et du personnel civil sur une partie de notre territoire national. En mars de l'année suivante, la Cour a énoncé une série de mesures conservatoires. La Cour a entre autres, ordonné au Nicaragua de retirer ses forces de la zone de litige et reconnu au Costa Rica le droit d'assurer la protection de l'environnement. Mais le Gouvernement nicaraguayen n'en a pas tenu compte et a continué de déployer du personnel dans cette zone.

Il l'a fait au mépris total de la Cour, au détriment de nos relations bilatérales et en violation du paragraphe 31 de la Déclaration sur l'état de droit aux niveaux national et international adoptée il y a une semaine par l'Assemblée (résolution 67/1). Nous ne voulons pas que cette affaire gâche les relations ou, pire encore, les profonds liens entre nos deux pays. Mais le Nicaragua s'entête à ne pas appliquer les mesures conservatoires décidées par la Cour. Nous le regrettons et condamnons et dénonçons une fois de plus cette situation dans cette salle.

Malgré son adhésion proclamée à l'état de droit et son attachement témoigné à la médiation, la communauté internationale a été incapable d'adopter un instrument de premier plan pour empêcher les conflits ou, tout du moins, limiter leurs effets destructeurs. Nous ne sommes pas arrivés à dégager un consensus sur un traité universel, robuste et contraignant sur le commerce des armes, à la fin du mois de juillet, ce qui fut un moment sombre pour la paix et la dignité humaine. Le Costa Rica, qui était l'un des coauteurs de cette initiative, poursuivra ses efforts en faveur de la matérialisation de ce type d'instrument que réclament les millions de victimes des armes classiques des profondeurs silencieuses de leurs tombes.

L'état de droit doit également être le socle de la gouvernance mondiale. S'il est un domaine dans lequel cette gouvernance doit être vigoureuse, c'est l'environnement. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a représenté une avancée importante à cet égard. Toutefois, il reste encore à accomplir les plus grandes tâches et à prendre les engagements les plus importants. Dans l'intervalle, la température mondiale ne cesse d'augmenter, les sécheresses et les inondations de faire des victimes, de détruire les infrastructures et de déplacer les populations. La menace écologique est sur le point de prendre des proportions exponentielles. Nous ne pouvons plus attendre pour agir.

Le Costa Rica a fait de la viabilité son modèle de développement depuis de nombreuses années et a assumé ses responsabilités nationales à cet égard. Nous avons augmenté notre couverture forestière. Quarante-vingt dix pour cent de notre énergie provient de sources renouvelables. Plus de 25 % du territoire national est classé parc national et nous avons comme objectif de devenir un pays sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2021. Toutefois, ces initiatives et les nombreuses autres prises par les petits pays n'auront que peu d'effet sans l'engagement des grands pays émetteurs de dioxyde de carbone et sans une coopération

internationale en faveur de mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays les plus vulnérables.

La définition des objectifs de développement durable pour l'après-2015 nous donne une excellente occasion d'aller de l'avant. Nous espérons qu'elle interviendra dans le cadre d'un processus multisectoriel et participatif et inclura des éléments de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Les pays à revenu intermédiaire continuent d'avoir besoin de la coopération internationale pour consolider leurs avancées en matière de développement économique et humain. N'oublions pas que nos progrès sont dans une large mesure le fruit du bon usage de cette coopération. Y mettre fin parce qu'elle a produit ses effets serait une funeste erreur. C'est pourquoi le Costa Rica, continuera, de concert avec d'autres pays à revenu intermédiaire, à participer activement à l'amélioration de la méthodologie suivie par le Programme des Nations Unies pour le développement s'agissant du processus de reclassement des pays. Nous l'avons déjà dit, il faudra, entre autres critères à prendre en compte dans ces processus, considérer non seulement les revenus, mais aussi d'autres indicateurs qui reflètent l'intégralité des défis auxquels nous sommes confrontés et facilitent des schémas de coopération plus solidaires de nos efforts de développement.

En vertu du droit international, il revient à l'ONU de jouer le rôle de chef de file en matière de gouvernance mondiale. Seule une action multilatérale légitime pourra promouvoir et protéger les grands biens publics mondiaux. Nous ne pouvons certes pas ignorer les obstacles extérieurs au leadership de l'Organisation. Mais surtout nous devons reconnaître la nécessité intrinsèque de nous engager à la rendre plus vigoureuse, plus efficace, plus efficiente, plus participative et plus représentative. Les États Membres doivent comprendre que la meilleure manière de servir nos intérêts nationaux à l'ONU est de la réformer pour qu'elle soit plus performante.

Le Costa Rica souscrit à l'idée de « Secrétariat mondial » émise par le Secrétaire général et est prêt à apporter son appui constructif pour qu'elle devienne réalité. Nous sommes en outre très attachés à la réforme en profondeur du Conseil de sécurité et restons convaincus que l'amélioration de ses méthodes de travail doit être un processus continu.

Nous insistons par ailleurs sur l'importance de la responsabilité de protéger en tant que principe opérationnel clef pour la communauté internationale.

La lutte contre l'impunité fait partie intégrante de la lutte en faveur de la dignité humaine. C'est la raison pour laquelle nous tenons tant à la Cour pénale internationale, l'une des réalisations les plus importantes du système multilatéral depuis la création de l'ONU.

Les bouleversements que connaît actuellement le monde requièrent notre attention et suscitent une certaine angoisse autant qu'ils font naître l'espoir. Il n'y a pas de meilleur exemple à cet égard que l'esprit incarné par les athlètes des Jeux olympiques et paralympiques de Londres, qui ont participé à la compétition en respectant des règles claires, avec fair-play, respect mutuel et sentiment d'accomplissement. Si les conflits qui font rage dans notre monde suivaient ce modèle, l'avenir de l'humanité serait tout autre. Peut-être que ce changement radical n'est pas possible, mais nous devons néanmoins continuer à œuvrer à l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique, plus libre, plus viable et plus respectueux de la dignité humaine et de l'état de droit. Le Costa Rica réaffirme son profond attachement à cette mission.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à M. Elliot Ohin, Ministre des affaires étrangères du Togo.

**M. Ohin (Togo)** : Je tiens, avant toute chose, à adresser mes chaleureuses félicitations à M. Vuk Jeremić pour la confiance que toute la famille des Nations Unies a placée en lui, en le désignant à la haute charge de Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également saisir cette occasion pour réitérer au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le soutien du Togo pour toutes les actions qu'il ne cesse d'engager en vue de promouvoir la paix dans le monde. Nous apprécions à leur juste valeur les immenses efforts qu'il déploie en Afrique et dans bien d'autres régions du monde en vue de trouver une issue pacifique aux conflits qui les minent en privilégiant le dialogue, la médiation et la concertation.

Le choix de placer la présente session de l'Assemblée générale sous une thématique centrale axée sur le règlement pacifique des différends est un choix judicieux et je voudrais m'en féliciter. Il nous permet en effet, dans le monde complexe où nous vivons aujourd'hui, de renouer avec la vocation originelle et les valeurs fondatrices de l'ONU. Au fil des décennies,

notre Organisation commune s'est fait le devoir de répondre aux multiples défis que pose un monde en perpétuelle mutation. Elle reste présente et active sur tous les chantiers qui portent en eux la promesse d'un progrès pour l'humanité.

Cependant, malgré nos efforts, malgré les avancées enregistrées çà et là dans les domaines technologique, économique et social, l'on constate malheureusement que l'usage de la force continue d'occuper une place trop importante dans les relations internationales. À maintes occasions, le recours à l'usage de la force armée a été choisi, sans avoir épuisé les voies pacifiques de règlement des différends.

Le continent africain a malheureusement payé et continue de payer un lourd tribut face à cette propension à vouloir gagner du temps en écourtant prématurément les processus de règlement pacifique des différends. Or, l'expérience a montré que même dans les rares cas où le recours aux armes a permis à l'une des parties à un conflit de l'emporter, à brève échéance la paix durable et la stabilité ne sont pas acquis.

C'est pourquoi mon pays, le Togo, se réjouit que cette soixante-septième session de l'Assemblée générale nous donne à tous l'occasion de revisiter les valeurs originelles consacrées par la Charte des Nations Unies, pour mieux guider nos actions face aux défis du monde contemporain. En effet, il est peut-être temps de réinscrire au cœur de l'agenda international le dialogue entre les nations. Mais nous devons aujourd'hui aller plus loin et faire également du dialogue au sein des nations un axe important de l'action en faveur de la paix. Le dialogue au sein des nations est en effet le corollaire indispensable du dialogue entre les nations. Il doit être encouragé et cultivé au même titre, car il est le prélude à la préservation de la paix entre les nations.

En effet, le monde contemporain étant marqué par l'interdépendance, il est rare que les mésententes qui dégènèrent en conflits internes, faute de dialogue, que ces conflits n'aient des répercussions sur les pays voisins. La crise syrienne et le climat d'insécurité grandissante qui prévaut aujourd'hui dans la zone sahélo-saharienne en est une parfaite illustration.

C'est pourquoi je voudrais exhorter notre organisation commune et ses États Membres à persévérer dans les efforts qui sont déjà déployés pour faire du dialogue au sein des nations une pièce maîtresse de son dispositif pour la prévention des conflits dans le monde. Encourager le dialogue au sein des nations, revient avant

tout à adopter une démarche constructive qui se soucie de promouvoir les valeurs universelles en tenant compte des réalités propres à chaque pays mais aussi des spécificités locales et régionales. C'est aussi responsabiliser par divers moyens les citoyens, quel que soit le pays où ils vivent, à la culture de la paix, de l'écoute mutuelle et au sens du compromis afin de faire du dialogue une valeur transversale dans nos sociétés modernes.

Dans cette optique, l'Union économique et monétaire ouest-africaine que le Togo a l'honneur de présider et qui jouit désormais d'un statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, a décidé lors de sa session de mai 2012 à Lomé d'accorder, au-delà des questions purement économiques, un degré de priorité élevé aux questions de paix et de sécurité. Cette option inédite pour une organisation régionale à vocation économique est fondamentalement guidée par le souci de faire du dialogue un outil privilégié de prévention des conflits.

Je reste à cet égard profondément convaincu qu'une décentralisation de la prévention et du règlement des conflits mettant à contribution le potentiel des organisations sous-régionales reste l'une des options les plus viables pour pérenniser le maintien de la paix dans le monde. Leur proximité avec le champ géographique et les racines historiques et culturelles des conflits sont un atout majeur qui doit être davantage capitalisé dans la prévention et le règlement des différends.

Cependant la responsabilisation accrue des organisations sous-régionales ne doit pas être un prétexte pour justifier une forme de renoncement déguisé à nos responsabilités collectives dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. En tant que Membres des Nations Unies, nous n'avons nullement le choix, car la communauté de valeurs qui nous unit est une exhortation permanente à cultiver la solidarité et même la complémentarité entre les objectifs spécifiques des organisations sous-régionales et la quête de l'universalité qui est le fondement même des Nations Unies.

Sur ce point, il est à noter que le protocole portant création en 2002 d'un Conseil de paix et de sécurité au sein de l'Union africaine avait suscité en son temps beaucoup d'espoir. Calqué sur le modèle du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce nouvel outil institutionnel était censé permettre à l'Union africaine d'intervenir directement dans les pays en crise. Malheureusement les récentes expériences, qu'il s'agisse de celle de la Libye ou de celle de la Côte d'Ivoire, ont révélé que

face aux antagonismes qui caractérisent la communauté internationale, cet outil n'a pas pu combler les attentes. Ces débuts modestes confirment l'impérieuse nécessité d'une collaboration étroite entre les mécanismes régionaux de maintien de la paix et le système mis en place depuis des décennies par l'Organisation des Nations Unies pour assurer la sécurité collective internationale.

Je voudrais dans cette perspective, joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour inviter toute la communauté internationale à se mobiliser pour aider tous les acteurs institutionnels animés de bonne volonté à appuyer le Mali dans sa détermination à recouvrer, au plus vite, son intégrité territoriale et à rétablir la paix afin que la période transitoire qui s'est ouverte soit couronnée de succès.

Ce devoir de solidarité nous interpelle tous, car les récents événements qui ont eu cours dans la partie nord du continent africain ont mis une fois de plus en exergue la triste réalité suivant laquelle la résorption des tensions, la prévention et le règlement des conflits internes comportent toujours des enjeux qui vont largement au-delà des États pris individuellement.

Fort de son expérience des deux dernières décennies marquées par des soubresauts politiques majeurs, le Togo qui s'honore de siéger aujourd'hui comme membre non permanent au Conseil de sécurité, s'inscrit résolument dans cette dynamique de recherche permanente de la paix axée sur le dialogue et la concertation. À cet égard, je voudrais, au nom de mes compatriotes, saluer du haut de cette tribune, l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations internationales ainsi que tous les pays amis et les partenaires de bonne volonté qui ont dans un passé récent aidé les Togolais à accepter d'emprunter la voie du dialogue pour surmonter les pesanteurs du passé. Ce choix avisé leur a permis d'amorcer l'édification d'un pays nouveau, réconcilié avec lui-même et tourné sur le monde.

Notre sentiment de gratitude est d'autant plus profond que nous avons pu mesurer en quelques années les progrès économiques et sociaux qu'il est possible pour les Togolais de réaliser par eux-mêmes parce qu'ils vivent en paix et en harmonie entre eux, avec leurs voisins et avec le reste du monde. Nous avons en effet renoué avec la croissance économique, nous intensifions les efforts pour asseoir une meilleure gouvernance sur le plan politique et économique à travers des réformes institutionnelles et constitutionnelles de grande envergure. Nous avons à cœur de les mettre en œuvre dans le respect de l'agenda républicain.

D'année en année, les libertés publiques se sont enracinées au Togo. Le pluralisme politique qui est à présent profondément ancré dans les mœurs togolaises connaît un prolongement naturel avec le droit reconnu à tous les citoyens de manifester en toute liberté, en respectant bien entendu la réglementation en vigueur.

Au Togo, l'enjeu aujourd'hui est de consolider la reprise économique, de favoriser un ancrage définitif de la démocratie et de l'état de droit, de promouvoir l'indivisibilité des droits de l'homme pour propulser le pays vers de nouveaux succès, en particulier dans le domaine social où les attentes sont à la fois nombreuses et pressantes. Bien entendu, les progrès réalisés ces dernières années dans les domaines économique, politique et social restent encore fragiles. C'est pourquoi le Gouvernement reste attentif aux différentes vues qui s'expriment sur les meilleurs moyens de les consolider. Nous avons choisi de faire de la recherche du consensus un axe central de la gestion des affaires de l'État.

C'est dans le même esprit que le Gouvernement togolais s'efforce d'appréhender, avec un esprit d'ouverture, l'effervescence qui gagne la classe politique à la veille des élections législatives. Le dialogue étant relancé, j'ai bon espoir qu'il puisse susciter une plus large adhésion au sein de la classe afin que ses conclusions soient largement acceptées. Notre priorité immédiate est de réussir des élections législatives transparentes, libres et pacifiques. Nous tenons en effet à hisser le Togo au rang des pays qui ont su éradiquer le syndrome de la violence avant, pendant et après les élections.

Toute proportion gardée, force est de reconnaître que cette violence a malheureusement fait des élections une des causes de mortalité dans diverses régions du monde. Ce fléau a causé tant de ravages tant en perte de vies humaines qu'en destructions matérielles sur le continent africain qu'il est urgent de tout mettre en œuvre pour éviter sa réédition au Togo ou ailleurs. C'est une responsabilité à la fois individuelle et collective. Aucune force ne doit être laissée de côté dans le combat qui est engagé à tous les niveaux pour éviter que les élections soient synonymes de violences et de chaos.

La société civile a, dans ce domaine crucial, un rôle prépondérant à jouer. Les États doivent l'aider à mieux s'organiser pour jouer pleinement son rôle et constituer une sorte de vigie citoyenne qui contribue véritablement à l'évolution des sociétés humaines. Mais en retour, les organisations de la société civile doivent faire preuve de probité et de désintéressement. Les organisations de la société civile ne doivent pas s'aligner

sur les positions des factions belligérantes ou prendre fait et cause pour les protagonistes des luttes politiques. La société civile ne doit pas être le cheval de Troie des formations politiques.

*M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.*

De par leur proximité avec les citoyens, les organisations de la société civile devraient s'émanciper des chapelles politiques pour contribuer à l'essor des sociétés humaines dans les domaines clefs de la vie économique et sociale. Je salue à cet égard la décision qui a été prise, il y a quelques années, d'encourager le militantisme citoyen, en accréditant les organisations de la société civile reconnues pour leur utilité auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. C'est un moyen judicieux de favoriser chez ces organisations citoyennes une prise de conscience aiguë de leurs responsabilités face aux grands enjeux contemporains, aux crises économiques, aux crises environnementales, aux aspirations à la démocratie et aux libertés qui, tout en prenant des formes nouvelles, ne doivent pas bloquer l'élan de nos sociétés.

La lutte des peuples pour des sociétés plus ouvertes et plus démocratiques ne doit pas s'estomper aux frontières des États-nations. Cette lutte doit se prolonger à l'échelle internationale où les règles du jeu se doivent également d'évoluer pour tenir compte des changements majeurs qui sont intervenus depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Or, depuis 1945, les règles essentielles qui régissent le fonctionnement du Conseil de sécurité sont littéralement figées dans un immobilisme de plus en plus révoltant. Il est évident que le maintien du statu quo dans un contexte de changement profond ne peut que générer de graves dysfonctionnements. L'incapacité du Conseil de sécurité à s'entendre sur certains dossiers de grande importance en est une parfaite illustration et repose avec acuité la question de la réforme de cet organe qui est au cœur de tout le dispositif des Nations Unies. Ce chantier mille fois ouvert et toujours reporté à plus tard mérite aujourd'hui une attention totale et immédiate.

À cet effet, le Togo tient à réaffirmer solennellement son soutien indéfectible à l'initiative de l'Union africaine, visant à doter le continent africain, suivant des modalités qui restent à définir, d'une représentativité plus adéquate au sein du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Je crois fermement qu'il appartient aux nations, qui ont le privilège de siéger depuis toujours comme membres permanents au Conseil de sécurité, de

faire un petit pas qui permettra à l'humanité tout entière de faire un grand saut en avant. Ce geste me paraît vital car il est la condition sine qua non pour générer une nouvelle dynamique, celle qui nous permettra d'apporter collectivement des réponses plus concertées, plus audacieuses, plus déterminées et de forger ainsi une gouvernance mondiale plus adulte, plus émancipée, avec une grande capacité de discernement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Trinité-et-Tobago, S. E. M. Winston Dookeran.

**M. Dookeran** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : S. E. M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, au nom de laquelle j'ai l'honneur de m'exprimer, félicite M. Vuk Jeremić de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. La Première Ministre m'a également demandé de remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, au nom de Trinité-et-Tobago, de ses efforts inlassables visant à ce que la paix et la sécurité règnent dans le monde d'aujourd'hui.

C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant cette Assemblée à un moment où le monde continue d'être en proie à des troubles et à l'incertitude. Aujourd'hui, le monde est totalement différent de ce qu'il était il y a un an. La redistribution de la richesse et la nature même de la puissance dans le monde sont en train de changer. De nouvelles dynamiques se font jour avec des économies à forte croissance en Amérique latine, en Asie et en Afrique. De nouvelles découvertes et des avancées dans les processus technologiques et dans le domaine de l'information ont modifié la répartition mondiale des ressources. La carte des flux financiers mondiaux a changé et nous force à examiner de plus près les forces économiques qui nous entourent et la menace qu'elles posent à la viabilité financière.

C'est dans ce contexte que la Trinité-et-Tobago appuie la déclaration faite par le Président à l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée le 25 septembre :

« De plus en plus d'États sont déterminés à renforcer leur engagement à l'extérieur, car ils souhaitent jouer un rôle plus important dans leur région respective et au-delà. Il en résulte que les pouvoirs et l'influence sur la scène internationale sont de plus en plus diffus. » (A/67/PV.6, p. 5)

Lorsque la Trinité-et-Tobago a pris pour la première fois la parole à cette tribune il y a 50 ans, notre Représentant permanent, Sir Ellis Clarke, un juriste illustre, a déclaré :

« Nous savons quelles responsabilités nous assumons en devenant Membre de l'Organisation et nous ne pouvons ni les éluder, ni les déléguer »  
(A/PV. 1122, par. 126).

Aujourd'hui, je reconfirme ces responsabilités. Pendant ces décennies d'engagement, notre action s'est toujours fondées sur les trois principaux piliers sur lesquels repose l'activité de l'ONU : paix et sécurité, droits de l'homme, et développement.

L'état de droit, qui est au cœur de notre engagement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières, est à la base du thème choisi pour le débat général de cette année : « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Ce thème réaffirme un principe fondamental consacré par la Charte des Nations Unies.

Nous avons trop souvent constaté la gravité des conséquences des actions prises unilatéralement par des États pour régler des différends par un recours illicite à la force. La Trinité-et-Tobago demande à tous les États-nations de ratifier les amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatifs au crime d'agression. Nous espérons ratifier ces amendements à la prochaine Assemblée des États Parties. L'entrée en vigueur de ces amendements comblera une lacune importante en permettant de traduire en justice ceux qui sont pénalement responsables d'avoir commis le crime d'agression.

Les faits inquiétants survenus récemment contraignent la Trinité-et-Tobago à réaffirmer les dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, adoptée en 1961. Les États sont tenus, en vertu de cette Convention, de protéger les locaux des missions diplomatiques et d'assurer la sécurité du personnel diplomatique. Ces principes inviolables doivent être respectés même en période de conflit armé et de violence armée.

L'ONU joue le principal rôle de catalyseur du règlement des différends ou situations entre États par des moyens pacifiques. Le dispositif pour atteindre cet objectif existe. Il doit néanmoins être renforcé. Il est absolument nécessaire que les États Membres, grands ou

petits, développés ou en développement, fassent preuve de volonté politique pour atteindre ce noble objectif.

Les États Membres doivent agir rapidement pour restructurer le Conseil de sécurité. La Trinité-et-Tobago considère que le statu quo est inacceptable. Le Conseil doit être réformé pour refléter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. La légitimité de cet organe ne pourra être réaffirmée que si sa composition et son fonctionnement traduisent la nouvelle dynamique du pouvoir mondial.

La Trinité-et-Tobago est extrêmement préoccupée par le fait que le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de prendre des mesures efficaces face à la situation en Syrie. Nous demandons au Conseil de sécurité d'appuyer pleinement l'action de M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Le Conseil doit exécuter le mandat irrévocable qui lui a été confié par la Charte et veiller à ce que toutes les parties au conflit rendent compte de leurs actes, qui ont infligé d'énormes souffrances et continuent de menacer la paix et la sécurité internationales.

Dans le même temps, nous demandons aux membres permanents du Conseil de sécurité d'agir en s'appuyant davantage sur des principes pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. Bien que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité aient adopté de nombreuses résolutions et malgré plusieurs initiatives de paix, y compris celle de la Ligue des États arabes, nous continuons d'assister, de manière quasi quotidienne, à des violences gratuites et à de lourdes pertes en vies humaines qui entraînent une nouvelle escalade des tensions. Un règlement du conflit reste hors de portée, or ce conflit entraîne une insécurité et une instabilité dans la région. Il est donc d'autant plus urgent de trouver une solution qui garantisse une paix durable. L'ONU doit consacrer toutes les ressources disponibles à des efforts de médiation pour une solution des deux États, afin de commencer à régler la situation israélo-palestinienne, dans le plein respect des résolutions réaffirmant la validité des frontières d'avant 1967.

Je vais maintenant aborder d'autres questions liées au programme de développement mondial.

La réintégration complète de Cuba en tant que partenaire à part entière au sein du système international est une question qui intéresse de près les Caraïbes. Au fil des ans, cet objectif déclaré a donné lieu à des mesures concrètes, avec l'instauration d'un vaste dialogue et la conclusion d'accords de coopération spécifiques dans

plusieurs secteurs de développement présentant un intérêt pour les Caraïbes, dans le cadre de l'initiative en faveur de la convergence des efforts dans les Caraïbes. La Trinité-et-Tobago considère que, cette initiative étant nécessaire, le blocus économique imposé à Cuba est un anachronisme. Par conséquent, nous appelons une nouvelle fois à sa levée.

Trois années seulement nous séparent de l'échéance fixée par les dirigeants du monde entier pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Même si la Trinité-et-Tobago aurait préféré une répartition géographique plus équitable dans la composition du groupe constitué par le Secrétaire général en vue d'accélérer les efforts pour atteindre les cibles fixées dans le cadre des OMD, nous nous félicitons de sa mise en place. Nous appelons également de nos vœux de nouveaux changements audacieux et une conception différente du programme de développement pour l'après-2015.

Nous devons préserver l'environnement pour les générations futures et, pour cela, prendre des mesures résolues afin de nous acquitter de toutes nos obligations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Cela garantirait la survie des plus vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer. Chaque retard pris nous rapproche de notre propre disparition.

La santé et le bien-être de la personne humaine sont un élément essentiel de notre développement. La prévalence de maladies non transmissibles, en particulier, menace gravement le développement des Caraïbes. La Trinité-et-Tobago regrette que l'on n'ait guère pris de mesures pour donner suite à la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles adoptée l'année dernière (résolution 66/2, annexe). Nous ne pouvons plus nous permettre de rester inactifs dans ce domaine. Les effets néfastes sont considérables. Nous demandons donc instamment que cette question soit considérée comme une priorité importante du programme de développement international.

La stabilité de nombreuses régions est mise en danger par le commerce illicite des armes classiques, qui attise les conflits armés et la violence armée. La Trinité-et-Tobago estime encourageant que de nombreux pays appuient la conclusion d'un traité sur le commerce des armes solide et juridiquement contraignant. Néanmoins, nous déplorons vivement l'échec de la Conférence

des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, malgré l'appui d'une majorité écrasante de participants. Cet échec traduit le refus de quelques États d'accepter un instrument qui permettrait de prévenir le détournement d'armes vers le marché illicite. Des armes illicites, y compris des armes légères et de petit calibre, entre les mains de terroristes, de trafiquants de drogue, de chefs de bandes organisées et d'autres acteurs impliqués dans la criminalité transnationale organisée, nuisent aux efforts entrepris pour régler les différends par des moyens pacifiques. Dans les Caraïbes, et ailleurs également je suppose, le taux élevé de crimes à main armée est intolérable. À l'instar de nos partenaires au sein de la Communauté des Caraïbes et d'autres États, nous demandons la reprise de négociations relatives à un traité sur le commerce des armes d'ici au premier trimestre 2013.

Nous reconnaissons également le rôle important des femmes en tant qu'agents du changement – et pas uniquement en tant que victimes – pour toutes les initiatives liées au règlement de différends et de conflits. La Trinité-et-Tobago a eu l'honneur d'organiser la semaine dernière, en marge de l'Assemblée générale, un débat de haut niveau rassemblant des représentants d'autres États Membres, du Bureau des affaires de désarmement et d'organisations non gouvernementales sur le thème « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ». Le point d'orgue de ce débat fut la signature d'une déclaration conjointe par les représentants de gouvernements pour promouvoir la représentation équitable des femmes dans tous les processus de prise de décisions dans ce domaine. La Trinité-et-Tobago demande à tous les États Membres d'appuyer ce projet de résolution lorsqu'il sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale au cours de la présente session.

La plupart des États règlent leurs différends par des moyens pacifiques. Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer l'accord spécial signé par les Gouvernements du Belize et du Guatemala en vue de soumettre leur différend frontalier de longue date à la Cour internationale de Justice.

La Trinité-et-Tobago a délimité ses frontières maritimes par le biais de négociations bilatérales et de l'arbitrage, conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Cette approche a non seulement promu des relations de bon voisinage entre les États de la région, mais a également créé des conditions propices à l'exploration

et l'exploitation des ressources marines vivantes et non vivantes, indispensables au développement économique et social de nos populations.

Dans ce monde de plus en plus multipolaire, où l'interdépendance joue un rôle crucial, les petits États ont de plus en plus de difficultés à trouver leur place au sein du nouvel ordre mondial. Dans toutes les enceintes, la Trinité-et-Tobago a préconisé un dialogue constructif entre les petits États, le Groupe des 20, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, et les institutions financières internationales.

La Trinité-et-Tobago est consciente de l'impératif d'une nouvelle diplomatie, et se joint à M<sup>me</sup> Portia Simpson-Miller, Premier Ministre de la Jamaïque, pour appeler les grandes institutions internationales de crédit à tenir compte de la situation particulière des pays à revenu intermédiaire et à ne pas les exclure des programmes de développement.

Nous devons appliquer plus largement le programme de la gouvernance économique mondiale. À cette fin, les pays à revenu intermédiaire et les petits États ne doivent pas être exclus des programmes de coopération pour le développement et de financement du développement en se fondant simplement sur le revenu par habitant.

C'est avec un regain d'optimisme que la Trinité-et-Tobago envisage ses 50 prochaines années en tant que Membre de l'ONU. En dépit des obstacles du passé, nous constatons aujourd'hui un regain de vitalité au sein de l'ONU, et nous réitérons notre plaidoyer en faveur d'un nouveau dialogue et d'une nouvelle diplomatie. La communauté internationale a renouvelé son engagement en faveur du multilatéralisme, avec des attentes plus élevées. Grâce à l'élaboration continue de nouvelles règles et de nouvelles normes en ce qui concerne les droits de l'homme, le commerce et le développement, la protection de l'environnement, la paix et la sécurité, nous pouvons espérer échapper aux tragédies humaines qui nous ont assaillis au XX<sup>e</sup> siècle. De nouveaux dirigeants, animés d'une vision internationale, doivent rapprocher les divers groupes d'intérêts pour trouver des solutions plus durables dans un environnement mondial en pleine évolution. Ces nouveaux responsables internationaux doivent pouvoir combiner judicieusement le pouvoir, le politique et l'économique pour atteindre le niveau de performance propice à une croissance économique régionale et mondiale durable, et, en fin de compte, garantir le développement, qui profitera aux citoyens de toutes les nations.

La Trinité-et-Tobago va coopérer avec ses partenaires dans la région, sur le continent et dans le monde pour aider les Nations Unies à faire du monde un endroit meilleur et plus sûr pour toute l'humanité. Toutefois, je voudrais terminer en rappelant à tout le monde que nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'attendre. Le monde a les yeux tournés vers nous. Nos actions d'aujourd'hui doivent permettre aux générations futures d'avoir un avenir meilleur et plus sûr.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ismael Abraão Gaspar Martins, Chef de délégation de l'Angola.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en portugais, interprétation assurée par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Angola, je saisis cette occasion pour féliciter Mr. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session et l'assurer de l'appui de mon pays dans l'accomplissement de sa mission. Nous sommes convaincus que sous sa direction, la présente session confirmera l'importance de l'Assemblée générale et son rôle dans la recherche de solutions aux questions brûlantes qui touchent l'humanité, contribuant ainsi à rendre le monde plus sûr et plus juste. Je voudrais également exprimer notre gratitude à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour la façon avisée et exemplaire dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa session précédente. Je félicite aussi le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le dynamisme qu'il a insufflé aux travaux de notre Organisation. À cet égard, je tiens à le remercier de la visite qu'il a effectuée dans mon pays en février de cette année, à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de l'avènement de la paix en Angola. Au cours de cette visite, il a pu se rendre compte des progrès réalisés en matière de reconstruction du pays et de consolidation des institutions démocratiques.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à une période de profondes transformations politiques, économiques et sociales au niveau international, qui confirment la pertinence du thème central de nos débats : maintenir la paix et la sécurité internationales, éradiquer la pauvreté, promouvoir le développement, protéger l'environnement et assurer un avenir meilleur aux générations futures, garantir l'état de droit dans les relations internationales, et promouvoir et assurer la protection des droits de l'homme. Tels sont en effet les principaux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

D'autres défis qui exigent également l'attention prioritaire de l'Organisation, notamment le désarmement, la lutte contre la criminalité organisée, la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, et la persistance des conflits armés et leur incidence sur la vie des populations. L'Angola, qui a eu l'expérience douloureuse de la guerre, laquelle a toujours de graves conséquences pour la vie de la population, réaffirme que le dialogue et la négociation sont les meilleurs moyens de régler pacifiquement les conflits. L'Angola continuera à respecter ses obligations et à s'acquitter de ses responsabilités au niveau international, en particulier en ce qui concerne l'Afrique dans son ensemble, ainsi que dans le cadre des groupements économiques et politiques régionaux dont il fait partie, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté des pays de langue portugaise, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

La crise économique et financière internationale qui touche tous les pays du monde doit être réglée, y compris au moyen de la réforme du système économique, financier et commercial international, afin de servir les intérêts de tous les pays, dans une perspective mondiale. À cet égard, mon gouvernement réitère son appui aux initiatives visant à libéraliser le commerce international, dans le cadre du Cycle de Doha. La réforme des institutions qui réglementent le système économique et financier international revêt une importance vitale pour garantir une plus grande souplesse et transparence dans l'allocation des capitaux aux pays les moins avancés – catégorie qui comprend la majorité des pays africains.

Il est également indispensable de prendre des mesures appropriées pour renforcer l'appui à l'action internationale en faveur du développement durable et accroître les contributions financières à l'ONU afin de donner à l'Organisation les moyens de s'acquitter efficacement de son mandat. Nous devons le faire en renouvelant nos engagements à l'égard des questions de développement durable énoncées dans le programme Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro en 1992, qui a fourni un cadre solide pour concevoir des politiques nationales et internationales destinées à garantir le bien-être social, économique et environnemental de nos peuples.

Nous notons qu'en dépit des progrès réalisés, la communauté internationale doit encore concrétiser les

engagements afin de parvenir au développement durable. L'Afrique en général, et mon pays en particulier, estiment que des efforts intensifs de la part de la communauté internationale sont nécessaires pour faire face aux phénomènes qui menacent d'anéantir les progrès accomplis en matière de développement. La sécheresse et la désertification, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la perte de biodiversité et l'urbanisation ne sont que quelques-uns des facteurs qui sapent les efforts de développement déployés à travers le monde.

Le Conseil de sécurité joue un rôle clef dans la prévention et le règlement des conflits, de même que dans les efforts de maintien de la paix, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies. Le thème central au cœur de nos débats plaide pour une réforme du Conseil de sécurité garantissant une représentation équitable de toutes les régions et l'augmentation du nombre de ses membres permanents pour l'adapter à la réalité contemporaine.

Je voudrais m'arrêter sur un ensemble de conflits qui préoccupent tout particulièrement mon pays. Dans la région des Grands Lacs, le conflit en République démocratique du Congo continue d'inquiéter la communauté internationale. Mon pays réaffirme son appui aux décisions du troisième sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Kampala, ainsi qu'aux efforts de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

L'Angola se félicite de la normalisation de l'ordre juridique et constitutionnel en Somalie suite à l'achèvement du processus de transition, et notamment de l'investiture du Président Hassan Sheikh Mohamud. Étant donné que la situation demeure instable, l'Angola exhorte la communauté internationale à continuer de soutenir le processus de stabilisation dans ce pays.

La situation au Soudan a évolué dans un sens positif. L'Angola se félicite des récents accords conclus entre les Républiques sœurs du Soudan et du Soudan du Sud, en vue de trouver une solution à leurs différends. L'Angola exhorte les parties concernées à dialoguer et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les engagements pris.

Concernant le Mali, l'Angola déplore la détérioration de la situation humanitaire résultant de la crise qui prévaut dans ce pays. L'Angola appelle la communauté internationale à montrer sa détermination à

préservé l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali.

Pour ce qui est de la Guinée-Bissau, pays frère, nous appelons à la recherche d'une solution globale et à la normalisation permanente de l'ordre constitutionnel, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à la volonté de tous les acteurs internes, afin de stabiliser le pays et d'ancrer la paix.

Nous demeurons préoccupés par l'absence de progrès concernant le règlement de la question du Sahara occidental. Nous appelons les parties concernées à poursuivre les négociations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin que le peuple du Sahara occidental puisse exercer son droit à l'autodétermination.

La situation qui prévaut au Moyen-Orient en général, et dans les territoires palestiniens en particulier, est l'un des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale est confrontée. L'Angola est favorable à la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la sécurité et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément à la position de la communauté internationale.

Le conflit en Syrie constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et va sérieusement aggraver la situation humanitaire dans la région. L'Angola exhorte la communauté internationale à soutenir les efforts de M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, dans la quête d'une solution négociée au conflit.

L'embargo imposé à Cuba viole le droit international et est depuis des décennies un obstacle majeur au développement de ce pays et à l'amélioration de la vie de ses citoyens. L'Angola réaffirme sa position de principe sur la nécessité de mettre fin à l'embargo, comme le demandent les résolutions pertinentes des Nations Unies.

La politique étrangère de l'Angola continuera d'être fondée sur le respect mutuel, les avantages réciproques, les relations de bon voisinage et le renforcement de l'intégration économique régionale. Angola continuera de se conformer à tous les engagements et instruments internationaux auxquels il est partie.

Dix ans après le retour de la paix, l'Angola a considérablement progressé dans la consolidation de son processus démocratique. Les élections générales, qui ont eu lieu le 31 août, se sont déroulées dans une atmosphère calme et pacifique, ce qui démontre la maturité du peuple angolais. Les résultats ont exprimé la volonté souveraine du peuple, comme ont pu le vérifier les observateurs internationaux qui ont suivi de près l'élection.

En ce moment même, l'Angola célèbre dans la joie l'investiture de ses organes de souveraineté de l'État, et notamment celle du Président de la République et de l'Assemblée nationale, ainsi que la prise de fonctions des membres du gouvernement. Le pays connaît un processus dynamique de reconstruction et de développement marqué par la consolidation de la stabilité macroéconomique qui a eu des effets positifs sur la stabilisation de la monnaie nationale. En outre, la remise en état et la modernisation des grandes infrastructures productives et sociales, à savoir la reconstruction des routes, des voies ferrées, des systèmes de production et de distribution d'électricité, des systèmes d'approvisionnement en eau et des réseaux d'assainissement et de télécommunications, contribuent à l'amélioration progressive des conditions de vie des Angolais.

La stabilité politique et le renforcement des capacités institutionnelles ont permis à l'économie angolaise de croître à un taux moyen de 9,2 % au cours des cinq dernières années, tandis que le secteur non pétrolier a connu une croissance moyenne de 12 %. Ces taux de croissance sont dus aux mesures efficaces prises par le Gouvernement pour stabiliser les indicateurs macroéconomiques budgétaires et monétaires ainsi que le taux de change, et faciliter ainsi la relance de l'économie.

La lutte contre la faim et la réduction et l'élimination de la pauvreté sont deux des plus grands défis auxquels s'est attaqué l'État angolais, du fait de leurs répercussions sur la vie de la population. De fait, il est impératif de régler ces problèmes si nous voulons bâtir une société plus prospère et réaliser la justice sociale.

En dépit des progrès accomplis par l'Angola au cours de la décennie écoulée, il n'a pas été possible de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, comme nous le souhaitons. Néanmoins, les indicateurs de développement macroéconomique du pays ont permis au Comité des politiques de développement du Conseil économique et social de valider l'éligibilité de l'Angola

à être rayé de la liste des pays les moins avancés à partir de 2015.

Au nom du Gouvernement angolais, nous tenons à exprimer notre gratitude aux investisseurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée et à nos partenaires internationaux pour l'aide qu'ils nous ont fournie, qui nous ont permis, combinées aux investissements nationaux, d'atteindre le niveau de croissance économique que connaît actuellement le pays. Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire pour garantir que les taux de croissance élevés qu'a connus le pays récemment se traduisent par une amélioration véritable, systématique

et progressive du niveau de vie des Angolais, et ce, grâce à une meilleure distribution du revenu national et à la baisse du taux de chômage, notamment chez les jeunes, mais aussi à des investissements plus nombreux et plus judicieux dans le domaine social.

Pour terminer, je renouvelle l'attachement de l'Angola aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et j'affirme que nous continuerons de participer à la recherche de solutions aux problèmes que rencontre la communauté internationale.

*La séance est levée à 14 h 45.*